

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV)

ENTRE

La Communauté de Communes du Pays de Valois

Représentée par son Président, Monsieur Didier DOUCET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 9 juillet 2020,

Ci-après désigné par le conseil communautaire,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète de l'Oise, Madame Corinne ORZECOWSKI,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE) partout sur le territoire national.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

La Communauté de Communes du Pays de Valois a engagé la préparation d'un nouveau projet de territoire qui devrait être finalisé pour début 2022. Elle a par ailleurs voté fin février 2021 son PCAET, qui regroupe d'ores et déjà de nombreux projets pouvant constituer une première base de recensement pour la conclusion du CRTE. En effet, grâce à ce PCAET, qui sera une feuille de route courant sur plusieurs dizaines d'années avec 3 grands axes stratégiques, la Communauté de Communes du Pays de Valois entend être moteur pour un territoire vertueux en matière de transition tant énergétique qu'écologique. La Collectivité a par ailleurs sollicité ses communes membres afin d'identifier une première liste de projets portés par celles-ci, qui constituent également un socle de base pour le CRTE.

Bien que le nouveau projet de territoire soit encore en gestation, l'État et la Communauté de Communes du Pays de Valois décident, sans attendre, de se mobiliser ensemble, sur les 6 ans à venir, pour favoriser la relance et conforter la transition écologique du territoire.

A cette fin, **ils conviennent** :

- **D'une part**, sur les bases qui précèdent **de s'accorder, sur un contrat qui formalise un partenariat entre l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Valois. Ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE), outil de visibilité des politiques publiques, aura une durée de 6 ans (2021-2026) et sera évolutif.**
- **D'autre part, de déployer immédiatement un programme de relance portant sur les années 2021-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien à l'investissement local et déclinant le Plan de relance engagé par le Gouvernement et d'autres financements mis en œuvre dans le contexte de relance.** La mise en œuvre des projets ainsi identifiés pourra s'inscrire dans des conventions ad hoc par projet pour organiser les cofinancements afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois

1.1.1. Présentation générale

Le territoire du Pays de Valois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation afin de répondre à l'enjeu de relance du territoire sous l'angle de la transition écologique et énergétique.

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), créée le 1^{er} janvier 1997, regroupe 62 communes sur une superficie de 618 km² et compte environ 55 673 habitants (INSEE 2018).

Le territoire de la CCPV se trouve au cœur du Département de l'Oise, situé au centre du Bassin Parisien, entre l'Oise, l'Ourcq, la Plaine de France et le Soissonnais. Le Pays de Valois est un territoire à la fois rural et périurbain avec une ville-centre de 14 796 habitants (INSEE 2018), Crépy-en-Valois et une douzaine de communes de plus de 1 000 habitants. Les deux villes principales après Crépy-en-Valois sont Nanteuil-le-Haudouin (4 249 habitants) et Le Plessis-Belleville (3 620 habitants).

Il fait partie de l'aire urbaine francilienne (couronne d'un grand pôle) et est bordé par les aires urbaines de Creil-Senlis à l'Ouest et de Compiègne au Nord. Son fonctionnement s'organise autour du pôle urbain de Crépy-en-Valois ainsi que le long de la Nationale 2, axe routier structurant reliant Paris à Bruxelles.

La CCPV est également desservie par deux lignes ferroviaires (Paris Nord-Laon et Paris Est-La Ferté-Milon) et accueille six gares (Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville, Mareuil-sur-Ourcq, Ormoy-Villers et Vaumoise) facilitant les déplacements de et vers le Grand Paris.

Le territoire du Valois s'inscrit dans un cadre verdoyant, marqué par un fort caractère rural et ses paysages agricoles (72% du territoire est occupé par des espaces agricoles et 22% par des espaces naturels).

1.1.2 Diagnostic socio-économique

a. Structure de la population

La population poursuit sa croissance observée ces dernières décennies : au recensement de 2014, la CCPV comptait 54 784 habitants et 55 673 en 2018.

Cette tendance récente prolonge la tendance de long terme, puisqu'en 1968, le Pays de Valois comptait 30 448 habitants. Néanmoins, le rythme de croissance a quelque peu ralenti depuis 1999 : +1,62% par an entre 1998 et 1999 puis +0,60% par an en moyenne entre 1999 et 2013 et enfin +0,4% entre 2013 et 2018.

La vitalité de cette croissance s'explique par l'arrivée de ménages avec enfant(s), particulièrement de l'Ile-de-France. Cependant toutes les communes ne sont pas caractérisées par cette même dynamique. Il est à noter que les plus dynamiques sont celles situées globalement autour de l'axe N2 et au Sud du territoire. Crépy-en-Valois connaît un tassement de sa population sur la dernière période tandis que Nanteuil-le-Haudouin et le Plessis-Belleville croissent très rapidement.

b. L'état des lieux du logement

Le nombre des résidences principales croît de façon significative au sein du territoire avec 4 584 logements concernés en plus entre 1999 (19 578) et 2014 (24 162).

Cette hausse s'accompagne d'une diminution du nombre de résidences secondaires (-330 depuis 1999), et, surtout d'une hausse du nombre de logements vacants, qui atteint, en 2018, 1 456 unités (soit 6% du parc total contre 4,9% en 1999).

La hausse du nombre des résidences est notamment liée à la diminution de la taille des ménages (2,48 personnes en moyenne en 2018, contre 2,59 en 2009), mais également de par sa proximité avec l'Ile-de-France. Néanmoins, elle ne concerne pas les logements vacants en raison de leur inadéquation (confort, normes thermiques, état général) dont l'utilisation suppose dans tous les cas une requalification ou rénovation.

c. Economie- emploi

Le nombre d'établissements professionnels est important sur le territoire. Sa répartition est classique avec malgré tout une représentation assez importante de la part de l'agriculture.

Concernant les emplois, leur hausse est régulière depuis 1999 : leur nombre passant 13 311 en 1999 à 14 215 en 2009 puis à 14 547 en 2014, mais marquent une légère baisse à 14 366 en 2018.

Alors qu'il diminue dans de nombreux territoires, l'emploi agricole augmente légèrement avec 592 emplois en 2018, soit 23 de plus qu'en 2009, correspondant à 4,2% des emplois, montrant une présence forte de cette activité sur le territoire. Dans le même temps, comme dans de nombreux territoires, l'emploi industriel se contracte, alors que l'emploi lié aux fonctions administratives (administration publique, santé, enseignement, action sociale) connaît une croissance importante.

Le taux de chômage est de 9,7%, niveau inférieur à celui de 2013 (10,1%).

d. Fonctionnement de la mobilité

Liée très fortement à l'emploi, la mobilité du quotidien est très largement dominée les déplacements domicile-travail des actifs occupés dans une autre Région et en particulier l'Île-de-France. Ce phénomène est expliqué par la préservation, des nouveaux habitants, de leur emploi dans leur Région d'origine, mais aussi par l'attractivité pour les résidents du territoire de l'emploi offert en particulier autour de l'aéroport de Roissy CDG, situé à quelques minutes du Sud du territoire, mais aussi sur Paris, très rapidement accessible en train.

On remarque cependant que seul 12,3% de la population active utilisent les transports en communs pour se rendre sur leurs lieux de travail, contre 78,1% en voiture. Les modes actifs sont quant à eux sous représentés avec seulement 4,7% d'utilisateurs.

e. L'accès aux soins

La Communauté de Communes du Pays de Valois, connaît depuis quelques années un phénomène de désertification médicale, sa frange Est, est d'autant plus concernée. Ainsi, par exemple, le nombre de médecins généralistes est aujourd'hui de 27 pour les près de 56 000 habitants, soit une offre de 1 généraliste pour 2 000 habitants, contre 1 pour 665 habitants en France.

De la même manière que la démographie, la présence de médecin se fait plus forte au sud du territoire. Cela s'explique aussi par la présence des communes plus peuplées.

Par ailleurs pour consulter des spécialistes, la situation est encore plus complexe car leur présence est quasi inexistante pour les ophtalmologistes, dermatologues, neurologues et autres.

1.1.3. Diagnostic air énergie climat de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Chapitre 1. Diagnostic énergétique du territoire

I. Les consommations du territoire

Les consommations énergétiques du territoire s'élèvent à 1,33 TWh/an.

Le résidentiel (21 023 logements dont 78 % de maisons en 2014) et les transports sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant près de 60 % des consommations du territoire. L'industrie, le tertiaire et le fret arrive juste derrière, avec une part équivalente de 12 % de la consommation d'énergie chacun.

1. Logement

En termes de chauffage, les logements consomment en priorité de l'électricité (36 %), puis du gaz et du fioul (18%). La consommation de gaz ne concerne que 5 communes connectées au réseau. Les énergies renouvelables (bois et géothermie principalement) représentent près de 16 %. Le budget en énergie s'élève à 2 300 €/logement/an (hors transport), principalement représenté par le coût de l'électricité.

2. Industrie

Le territoire est faiblement marqué par l'industrie. Selon la répartition des établissements par l'INSEE, seules 16 communes (26%) sur le territoire ont des industries. Les consommations de l'industrie sont majoritairement issues des combustibles fossiles, suivies par l'électricité et le gaz naturel.

3. Tertiaire

Le secteur tertiaire est le deuxième secteur le moins consommateur d'énergie du territoire. L'électricité est l'énergie la plus utilisée, représentant 64 % des consommations et 83 % des dépenses.

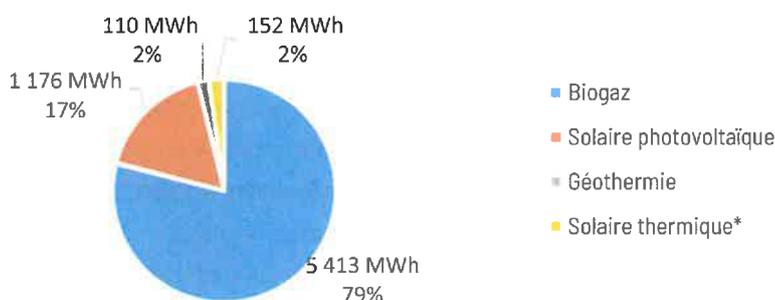
4. Transport

La mobilité des habitants représente 70 % des consommations et dépenses du secteur des transports, pour un coût de 56,2 millions d'euros annuel, soit près de 1 000 €HT/an/hab. ou 2 463 €/ménage/an.

II. Production d'énergie renouvelable

1. Vision globale

*Production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2015 (*Chiffre de 2010-11 - Observatoire Climat Air Énergie - Conseil régional Hauts-de-France)*



La production d'énergie renouvelable s'élève à 6,9 GWh, soit 0,5 % de la consommation finale du territoire en 2015 hors consommation de bois. En incluant le bois dont la provenance n'est pas connue, cette production s'élève à 95,8 GWh, soit 7,2 % de la consommation. En incluant les biocarburants (estimation de 2012), la production est de 166 GWh, soit 12,5 % des consommations. A titre de comparaison, celle-ci s'élève à 14,9 % en 2015 sur le plan national.

2. Détail par EnR

Biogaz

Deux installations de méthanisation agricole sont en fonctionnement sur le territoire, mais ne produisent que de l'électricité. En 2021, de nombreux projets ont émergés notamment à Eve, à Lévigney et à Feigneux en injectant d'ores et déjà une quantité importante de gaz dans les réseaux répondant à une partie du besoin de consommation du territoire. Par ailleurs, d'autres projets sont en émergence et ceux-ci permettront une production d'énergie excédentaire aux besoins.

Photovoltaïque

Sur le territoire, 168 installations sont recensées, pour une production annuelle en 2015 de 1 176 MWh. La production de photovoltaïque est globalement assez faible sur le territoire. Celle-ci représente 0,4 % de la consommation d'électricité du territoire (soit 0,08 % de la consommation globale).

Géothermie

Concernant l'énergie produite par la géothermie, les données sont assez complètes hors particuliers, mais très disparates pour les particuliers. En 2016, 111 MWh/an de chaleur est générée par les systèmes géothermiques.

Chapitre 2. Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques

I. Bilan GES sur le territoire de la CCPV

Le bilan réglementaire pour l'année 2012 tel que demandé dans la réglementation française est ici présenté. Il a été réalisé à partir de l'outil ESPASS.

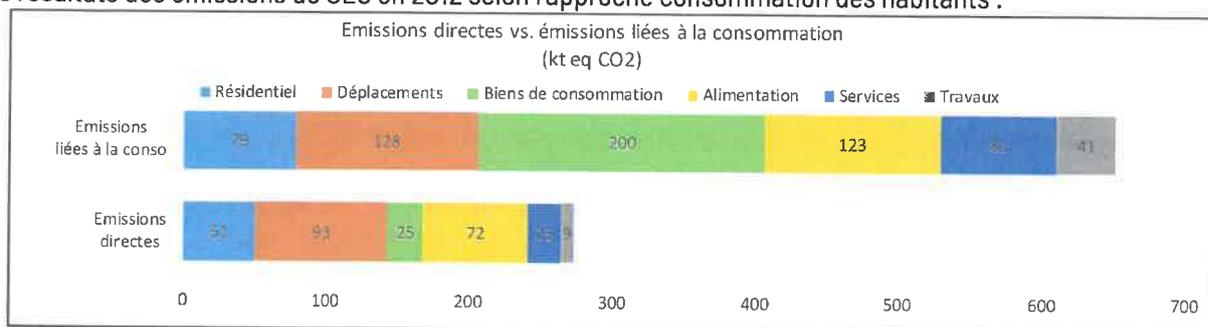
Sur le territoire de la CCPV, trois secteurs prédominent en termes d'émissions de GES :

- Le transport routier avec 41,8% des émissions de GES du territoire,
- Le résidentiel (21,9%),
- L'agriculture (20,1%).

	Diagnostic Émissions GES T _{eq} CO ₂
Résidentiel	64 156
Tertiaire	24 877
Transport routier	122 453
Autres transports	2 793
Agriculture	58 860
Déchets	3 333
Industrie hors branche énergie	16 174
Industrie branche énergie	
TOTAL (hors branche énergie)	292 646

Les autres secteurs contribuent faiblement sur le territoire même si le tertiaire et l'industrie ne sont pas négligeables.

Les résultats des émissions de GES en 2012 selon l'approche consommation des habitants :



Il en ressort que l'écart entre les émissions directes (directement produites sur le territoire qui incluent les émissions exportées) et les émissions liées à la consommation est important (378 kt CO2e). Les émissions de GES des biens importés correspondent à 58% des émissions liées à la consommation.

Les trois secteurs les plus émetteurs en termes de GES selon l'approche consommation sont les suivants :

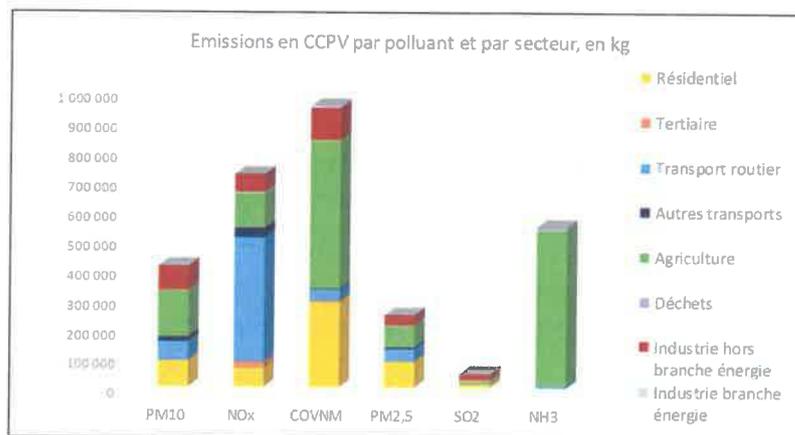
- Les biens de consommations avec 31% des émissions de GES de la CCPV en 2012,
- Les déplacements (20%),
- L'alimentation (19%).

II. Séquestration carbone

Le territoire de la CCPV permet de séquestrer du carbone dans la biomasse (en forêt principalement) et dans les sols agricoles. En revanche, les changements d'affectation des terres peuvent entraîner des émissions de carbone. Le bilan de ces flux est estimé à partir des résultats de l'étude ClimAgri réalisée pour le territoire sur l'année 2015. Le résultat donne un puits net de 52,8 kt CO2/an pour la CCPV.

III. Polluants atmosphériques

Les résultats du diagnostic réglementaire pour les six polluants atmosphériques sont présentés dans le tableau suivant.



Chapitre 3. Vulnérabilité du territoire

I. Impacts du changement climatique sur l'aménagement du territoire

1. Consommation foncière

D'après le SCOT, Entre 2002 et 2010, l'artificialisation du territoire a progressé de 215 ha, (27 ha par an), dont 54 ha pour l'habitat, 106 ha pour l'activité économique, 10 ha pour les équipements, 6,57 ha pour des infrastructures, et autres 38,77 ha. Sur la même période, on constate également un passage de terres artificialisées en terres naturels ou agricoles d'environ 9,80 ha.

Entre 2011 et 2015, 83 ha ont été artificialisés (21 ha par an), dont 59 ha pour l'habitat, 19 ha pour l'activité économique, 5 ha pour les équipements.

2. Des risques naturels amenés à s'intensifier

Plusieurs événements ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle ont été recensés sur le territoire. Entre 1945 et 2016, 60 événements ont été recensés sur les communes du territoire de la CCPV. Ce sont les inondations et les coulées de boue les plus représentées avec 44 événements. Il y a également eu 7 événements d'inondations par remontées de nappes phréatiques.

3. Un territoire sensible aux phénomènes météorologiques de fortes pluies

Le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau dont l'Automne, le canal de l'Ourcq, la Grivette, la Nonette et la Launette. Cependant aucune commune de la CCPV n'est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation.

Le territoire de la CCPV est sensible aux remontées de nappes notamment une sensibilité très forte autour de Villers-St-Genest. Les zones indiquant une sensibilité forte ou moyenne aux remontées de nappes sont majoritairement situées autour des cours d'eau du territoire. Le reste du territoire est en zone de sensibilité moyenne ou faible.

Le territoire est caractérisé par de grandes plaines agricoles céréalières où les réseaux de haies et boisements sont très peu présents. Ces champs situés sur des plateaux ne retiennent pas suffisamment les eaux pluviales lors des épisodes de fortes pluies. Par conséquent, les bourgs situés à flanc de coteaux ou en fond de vallée sont régulièrement touchés par des phénomènes de coulées de boues.

4. Le phénomène d'îlots de chaleur (ICU)

Le territoire de la CCPV peut être considéré comme un territoire « rural », il n'est donc soumis de manière importante aux îlots de chaleur actuellement mais cette problématique devra bien être prise en compte dans les projets d'urbanisation du territoire en favorisant la couverture végétale.

Synthèse

L'impact des aléas liés aux risques naturels sera amené à s'amplifier notamment au regard de l'augmentation des périodes de sécheresse et de l'augmentation des fortes pluies. Ces aléas doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation via la consommation des espaces agricoles et naturels qui contribuent entre autres aux phénomènes d'inondation et d'îlots de chaleur.

II. Impacts sur le territoire

Impact sur l'activité agricole et sylvicole :

Le territoire du Pays de Valois est composé de 72% de terres agricoles et de 23% de « forêts et milieux semi-naturels ». La superficie du territoire des 62 communes est de 61 398 ha et la SAU (Surface Agricole Utile) est de 42 062 ha, ce qui représente environ 68,2% du territoire.

L'activité agricole dominante est la production de grandes cultures. Environ 600 exploitations travaillent au moins un îlot dans le périmètre de l'intercommunalité et 248 exploitations ont leur siège d'exploitation sur le territoire de la CCPV.

L'effet de serre et le réchauffement climatique auront de multiples impacts sur l'agriculture du territoire, notamment sur les niveaux de production, sur les pratiques culturales ou encore sur le choix de végétaux (notamment dans les forêts). Avec l'augmentation de fortes précipitations en hiver et des périodes de sécheresse plus marquées en été, l'érosion des sols est un phénomène qui risque de s'aggraver. L'érosion provoque une perte agronomique des sols, une dégradation de la qualité des eaux par la présence de polluants dans les masses d'eau de surfaces et ou souterraines vulnérables. Il faudra donc adapter les pratiques culturales pour éviter l'érosion, le ruissellement ou l'engorgement des sols en hiver et ainsi la pollution des eaux souterraines.

L'agriculture et la sylviculture peuvent également apporter des solutions via les sols qui sont des puits de carbone. Pour augmenter le stockage de carbone des sols, il est préconisé d'améliorer les techniques de fertilisation, la couverture permanente des sols, l'agroforesterie... Actuellement sur le territoire de la CCPV, d'après la démarche ClimAgri réalisé en 2017, le stockage annuel de carbone couvre 40% des émissions agricoles du territoire.

Impact sur le bâtiment :

Le changement climatique impose de nouvelles normes dans les bâtiments neufs, cependant, la CCPV détient une forte proportion de logements anciens et de bâtiments d'activités obsolètes. Or ces bâtiments peu, ou mal, isolés, deviennent inconfortables notamment l'été avec l'élévation des températures. Ce phénomène incite à l'installation

de climatisations. Il est donc nécessaire d'adapter les modalités de travaux et de sensibiliser les propriétaires de ces bâtiments à ce sujet afin de faire les bons choix.

1.2. Etat des lieux de la planification territoriale

Le **SCoT** révisé du Pays de Valois, document cadre en application sur le territoire, a été approuvé le 7 mars 2018.

Le projet politique du territoire s'articule autour de quatre grands objectifs de développement :

- Objectif 1 : Dynamiser une économie singulière, complémentaire des attracteurs voisins
- Objectif 2 : Développer et vivre dans la « ceinture verte » francilienne
- Objectif 3 : Répondre plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services
- Objectif 4 : Faciliter le déploiement des mobilités entre territoires

La communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration de son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** pour les 62 communes du territoire en 2015. Cette action montre la volonté du territoire de mettre en œuvre une démarche vertueuse de son développement équilibré et durable respectueux de son environnement et de lutte contre les effets du changements climatiques dans sa politique d'aménagement.

Les axes stratégiques définis et les objectifs à atteindre par la CCPV sont les suivants :

- Engager le territoire dans la transition énergétique : « 100% EnR »
- Favoriser un aménagement du territoire durable
- Renforcer les connexions du territoire et ses services de proximité

Le projet de PCAET du Pays de Valois a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2021, son approbation est envisagée pour la fin 2021.

La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est lancée dans l'élaboration de sa **feuille de route numérique** en parallèle du Contrat de Relance et de Transition Ecologique afin de se doter d'une vision ambitieuse et adaptée au territoire du traitement de la fracture numérique et de l'accès au numérique pour tous et faire de cet enjeu un facteur de développement durable du territoire. Cette feuille de route doit faire l'objet d'une validation avant la fin de l'année 2021.

La communauté de communes doit élaborer son premier **Programme Local de l'Habitat**. Ce moment de réflexion sur la politique de l'habitat communautaire sera notamment l'occasion de s'interroger sur la qualité des logements existants et à venir sur le territoire.

La CCPV, compétente depuis le 1^{er} juillet 2021 sur les questions de mobilité, engagera prochainement l'élaboration d'un **plan de mobilité simplifié**. Là encore, ce document permettra d'envisager le développement de services de mobilité à l'échelle du territoire, concourant à une amélioration de la situation.

Enfin, il est à souligner que la communauté de communes n'est pas compétente en matière de **PLUi** (opposition des communes au transfert de compétence).

1.3 Conclusion

La Communauté de Communes du Pays de Valois est un territoire qui ne connaît pas de situation très différente des territoires voisins de l'Oise. Néanmoins, sa position géographique, sa proximité avec l'Ile-de-France, et son profil socio-économique, en font un territoire sur lequel les projets et actions envisagés doivent permettre de s'adapter au changement climatique et d'améliorer ainsi la situation sociale, environnementale et climatique.

Parmi les enjeux primordiaux pour l'avenir du territoire, la gestion des déplacements des habitants est un des axes majeurs retenu par la collectivité afin d'agir sur sa transition écologique et la cohésion sociale et territoriale. Cet axe passe par l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire. En effet, le territoire rural de la CCPV et

l'éloignement de ses habitants de leur emploi, des services et des loisirs impliquent un investissement important des collectivités territoriales sur la période 2021-2026 afin de rétablir un équilibre d'ensemble. Il passe également par la possibilité offerte aux entreprises à plus forte valeur ajoutée d'investir sur le territoire pour permettre aux habitants d'accéder à des emplois correspondant à leurs attentes à proximité et donc de limiter les flux tout en utilisant les zones de friches.

Par ailleurs, les espaces naturels, fragilisés par l'exploitation humaine, feront l'objet d'une attention particulière afin notamment de protéger la ressource en eau et fournir une eau de qualité pour les habitants, de limiter les risques liés aux pluies intenses et enfin de protéger et favoriser le développement de la biodiversité.

Ainsi, l'objectif de développer et rapprocher les services, mais aussi, améliorer les conditions de mobilités avec des pôles d'échange multimodale fonctionnels et enfin amener les habitants à agir eux-mêmes sur leur environnement par l'investissement dans la rénovation des logements et prendre conscience des enjeux globaux pour une action locale, sont les ambitions du présent CRTE.

Article 2 - Contractualisation et dispositifs préexistants

Le 31 décembre 2020, le contrat de ruralité, signé le 22 mars 2017 entre l'Etat et la Communauté de Communes du Pays de Valois, est arrivé à échéance après quatre années de mise en œuvre.

Il s'articulait, dans une logique de projet de territoire, autour des 6 thématiques suivantes :

- Axe 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins
- Axe 2 : Revitalisation des bourgs-centres
- Axe 3 : Attractivité du Territoire
- Axe 4 : Mobilités locales et l'accessibilité du territoire
- Axe 5 : Transition écologique et énergétique
- Axe 6 : Cohésion Sociale

Article 3 - Ambition du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois

3.1 Le Projet de territoire

Le renouvellement des instances communales et intercommunales dans un contexte de crise sanitaire a retardé la définition du projet de territoire 2020-2026. Cette démarche, engagée parallèlement à l'élaboration du présent contrat, aboutira dans les actes au début de l'année 2022.

Or, la CCPV n'est pas, pour autant, sans projet et le présent exercice d'élaboration du CRTE en est un bon exemple. En effet, s'appuyant sur les démarches évoquées précédemment, le CRTE traduit l'ambition de développer un territoire équilibré entre préservation de l'environnement, dynamisme économique, équilibre sociale, amélioration de l'accès des services à la population et cohésion territoriale, tout en adaptant le territoire aux effets du changement climatique.

Afin de répondre à cette stratégie, les habitants, les entreprises et l'ensemble des acteurs du territoire se verront proposer de nouveaux services, de nouveaux lieux de culture, de soins, d'éducation et d'emploi.

L'apport de nouveaux services de proximité est devenu une nécessité face à l'obligation de réduire les déplacements au cœur du territoire mais surtout vers les territoires voisins afin de faire face aux objectifs de diminution des émissions de GES.

Par le PCAET, le territoire s'engage dans une stratégie de territoire 100% ENR et de diminution des émissions de carbone.

Cette stratégie se traduit dans les faits par l'engagement et le soutien d'opérations de production d'une énergie locale et décarbonée. Ces projets devront se faire par la mobilisation de fonciers dégradés, de toitures d'entrepôts

industriels et de bâtiments agricoles, pour une production d'énergie solaire, mais aussi en favorisant la production et l'utilisation de biogaz issu de la méthanisation agricole.

Concernant les aménagements urbains et la construction de bâtiments envisagés dans ce contrat, l'objectif est que ceux-ci se réalisent prioritairement sur des espaces déjà urbanisés, en dents creuses ou en renouvellement urbain, notamment en revitalisation de friches. Le coût de ces opérations étant naturellement plus élevé que la construction en extension urbaine, l'intégration dans ce contrat a pour intérêt de mobiliser un maximum d'acteurs et de financeurs afin d'alléger la charge pour les collectivités. Les bâtiments, quant à eux seront à minima carbone neutre et passif, voir à énergie positive et construits via un maximum de matériaux biosourcés et locaux dès lors que l'usage le permettra. Et il en sera de même de la rénovation de bâtiments publics.

Ces opérations exemplaires permettront de préserver la biodiversité, de limiter l'artificialisation des sols et donc de gérer les eaux pluviales, élément de fragilité du territoire et de protéger la ressource en eau.

Et bien que la CCPV soit considérée comme un territoire rural, les aménagements se réaliseront avec comme objectif, la lutte contre les îlots de chaleur et plus globalement, une adaptation aux effets du réchauffement climatique. Cela passant par la végétalisation importante des espaces publics et donc d'apport d'une nouvelle biodiversité et la préservation des continuités écologiques et des bio corridors.

La CCPV œuvrera dans les prochaines années avec les communes, les habitants et les acteurs du territoire afin d'engager des opérations de construction faiblement consommatrices en énergie (voir à énergie positive pour certaines) et respectueuses de son environnement, ayant recours à des matériaux biosourcés et locaux.

Ainsi, l'ensemble des projets portés par le territoire et inscrits au présent contrat, concourent à une stratégie globale d'un développement équilibré du territoire, permettant une meilleure cohésion territoriale par un accès facilité des habitants à l'ensemble des services que peuvent proposer les communes et l'intercommunalité.

3.2 Améliorer les mobilités

Le positionnement géographique de la CCPV est un facteur majeur d'attractivité économique et résidentielle. La croissance de la population de ces dernières décennies en est le principal témoin et le nombre d'emplois, quoique conjoncturellement en baisse, n'a cessé de croître dans les périodes précédentes. Cependant, la proximité des principaux pôles d'emploi nationaux, en fait un territoire très mobile, où la dépendance aux moyens de déplacement est très forte. Or, en tant que territoire rural l'offre de transports en commun est très largement insuffisante pour répondre à la demande car considérée comme non rentable. Par conséquent, ce sont les phénomènes d'engorgement des principaux axes routiers qui se développent.

Afin d'améliorer la situation de ces actifs et rendre les transports collectifs plus attractifs la CCPV souhaite investir, avec les communes, autour des gares du territoire en favorisant l'intermodalité et le confort des usagers et d'encourager le développement des modes de déplacements décarbonés.

Concrètement ce sont plusieurs actions déclinant le plan de mobilité simplifié qui seront mises en place, comme l'implantation de parkings à vélo sécurisés dans chaque gare et l'étude du fonctionnement de celles-ci, l'aménagement de voies douces sécurisées pour les déplacements du quotidien et touristiques, l'évolution de la flotte de véhicules de la CCPV en faveur du GNV et la création d'un parking silo au pied de la gare de Crépy-en-Valois.

3.3 Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique

3.3.1 Accélérer la transition énergétique du territoire

La présence de nombreux bâtiments anciens, mal isolés et inconfortables notamment face au changement climatique entraînent une surconsommation de ceux-ci, associé au renchérissement du coût de l'énergie, rendent la situation difficile pour une partie des habitants et des entreprises du territoire.

La CCPV prendra donc sa part dans l'action d'accompagnement des particuliers et des collectivités dans la réflexion sur les travaux à engager et la sensibilisation aux grands enjeux de la consommation d'énergie.

3.3.2 Développer un écosystème de l'économie circulaire

Le développement du tout jetable, l'absence de sensibilisation des professionnels notamment du bâtiment et la diminution des coûts d'acquisition de l'équipement de la maison ont entraîné une hausse considérable des volumes

de déchets à traiter. Or, nombre des objets ou matières jetés peuvent être réemployés ou transformés afin de donner une seconde vie.

La CCPV déjà engagée dans la démarche de sensibilisation sur le tri et la diminution des déchets, s'engage désormais dans la revalorisation des déchets avec la mise en valeur du compostage et le recyclage via la création d'une recyclerie sur la commune de Crépy-en-Valois. L'ambition sera également traduite dans les opérations d'aménagement portée par la CCPV via la nécessité imposée aux constructeurs de réfléchir au cycle de vie des matériaux employés et de tenter au maximum le réemploi des matériaux issus de la déconstruction de friches.

3.3.3 Préserver les milieux naturels et assurer les continuités écologiques

La CCPV est un territoire doté d'une biodiversité riche, mais fragile et il est également sensible aux aléas climatiques, notamment ceux liés aux fortes précipitations se produisant sur les plaines agricoles.

La collectivité s'engage donc dans une démarche de protection, par notamment une meilleure connaissance de ces milieux. Ainsi, les cours d'eau et, les zones de captage d'eau potable vont faire l'objet d'une attention toute particulière par le biais d'études, puis d'aménagements visant leur protection.

Par ailleurs, afin de limiter les phénomènes de ruissellement, le territoire s'engage dans la mise en place d'une démarche de sobriété foncière, couplée à des aménagements de dispositifs assurant un maintien des terres agricoles.

Enfin, à l'occasion des opérations d'aménagement des espaces déjà urbanisés et de requalification de friches, la collectivité va investir sur une végétalisation renforcée et diversifiée favorisant la circulation des espèces avec pour objectif de supprimer au maximum les barrières physiques.

3.4 Renforcer la cohésion sociale et territoriale de la CCPV

3.4.1 Permettre l'accès des habitants à la formation toute au long de la vie.

Le territoire n'offre que trop peu de formation pour ses habitants, ce qui impose à ces derniers l'utilisation de moyens de transports et notamment la voiture individuelle pour se rendre sur les principaux sites de formation professionnelle et universitaire. Cette situation peut entraîner l'abandon de ces formations et un recul du niveau de professionnalisation des habitants et un manque de main d'œuvre pour les entreprises du territoire.

La CCPV souhaite donc encourager l'implantation de centre de formation sur le territoire facilement accessible à tous et répondant à l'attente des entreprises locales.

Par ailleurs, afin de toucher un maximum d'habitants, la CCPV s'engage également sur l'accompagnement à la maîtrise des outils informatiques par la mise en place d'un tiers lieux numérique itinérant et la coordination des différentes initiatives d'acteurs du territoire dans ce domaine.

3.4.2 Développer l'attractivité territorial grâce aux richesses patrimoniales et à une ambition culturelle ouverte à tous.

Géographiquement situé au carrefour de plusieurs sites et monuments historiques majeurs du territoire national, le Valois entend se positionner sur une offre touristique et culturelle permettant de faire rayonner le territoire au-delà de ses frontières administratives.

Cette ambition se traduira par un positionnement touristique et de loisirs pour ses habitants tourné vers la découverte de la nature via des activités sportives et de découverte de la richesse patrimoniale rural du territoire. Cette ambition passe par la réalisation d'aménagements touristiques respectueux de cet environnement de qualité mais aussi par la création d'un parc et parcours de sculptures monumentales, d'architecture et de graffs en plein air.

Pour compléter cette ambition et s'inscrire dans la dynamique culturelle portée par la CCPV, la programmation culturelle du territoire et notamment de Crépy-en-Valois sera mise en valeur grâce à la construction d'un pôle culturel intercommunal au cœur de la ville à proximité immédiate de la gare, favorisant ainsi l'accès du plus grand nombre d'habitants à une programmation culturelle de qualité.

3.4.3 Faciliter l'accès aux soins

La désertification médicale qui touche le territoire intercommunal est de plus en plus prégnante et pose un véritable problème d'accès aux soins d'une partie de la population. Certains habitants doivent attendre ou bien se déplacer loin de leur domicile pour se faire soigner.

Le territoire envisage donc d'offrir la capacité aux soignants de s'installer dans les communes éloignées des principaux centres de soins. Par ailleurs, la CCPV, suite à la réalisation d'un diagnostic sur l'état de l'offre de soins, cherche à développer une application cartographique grand public permettant à tous les usagers du territoire de trouver facilement un professionnel de santé à proximité.

3.4.4 Améliorer l'action de service public de la CCPV

Au regard du développement actuel et à venir de l'intercommunalité, il est nécessaire de s'adapter afin d'offrir un service public de qualité. Ainsi, pour accueillir le public, mais aussi le personnel technique, il est nécessaire de construire un centre technique intercommunal de qualité et fonctionnel pour tous les usages potentiels.

3.4.5 Offrir un accès à une alimentation de qualité à tous

Afin de décliner les engagements nationaux sur le territoire quant à l'accès à une alimentation de qualité à l'ensemble de la population sur un territoire où notamment, les producteurs de produits alimentaires sont peu nombreux et peu connus, la collectivité a un rôle majeur à jouer.

Pour cela, un projet alimentaire territorial et une valorisation des producteurs du territoire permettra notamment de structurer les filières, de rapprocher l'offre et de la demande, de contribuer à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles, mais aussi de développer la consommation de produits locaux et de qualité, de valoriser de nouveaux modes de production agroécologique et enfin d'éduquer à l'alimentation de qualité.

3.5 Conclusion

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par axe et par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le CRTE de la Communauté de Communes du Pays de Valois intégrera les démarches préexistantes et à venir. Et notamment les suivantes :

- La politique de la ville, avec le quartier prioritaire « Kennedy » de Crépy-en-Valois pour lequel un contrat de ville est déployé depuis 2015. Celui-ci permet de financer des actions en faveur de la population du quartier qui connaît la plus forte concentration de précarité du territoire intercommunal. Les acteurs se mobilisent ainsi chaque année afin de mener des projets d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, aux loisirs, etc. Par ailleurs, les bailleurs sociaux engagés sur le site investissent sur leur parc résidentiel afin de conserver le niveau de confort.

- La Communauté de Communes du Pays de Valois a rejoint le dispositif territoire d'industrie Creil Sud Oise en juillet 2021.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE de la CCPV sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 1.

Ce regroupement s'effectue en fonction de la temporalité de réalisation des opérations, celles, dont la réalisation est envisagée dès 2021/2022, décrites dans les fiches action et celles devant débiter après 2023, décrites dans les fiches projet.

Les premières opérations sont, pour certaines, très avancées et sont en passe de finaliser leur financement et débiter dès 2021.

Les opérations sont également regroupées selon le maître d'ouvrage, à savoir, dans une première partie, celles portées par la CCPV et dans une seconde partie, celles portées par les communes membres.

Un tableau de programmation présente de façon synthétique l'ensemble de ces opérations indiquant leur objet, le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel et sa date envisagée de réalisation.

L'ensemble de ces opérations, concourants aux objectifs du CRTE, sont regroupées en fonction des objectifs du projet de territoire tel qu'envisagé notamment dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, à savoir :

Axe 1 : Améliorer les mobilités

→ Orientations thématiques : planifier les mobilités, décarboner les mobilités, favoriser l'intermodalité, mobilités touristiques.

Axe 2 : Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique

→ Orientations thématiques : Diminuer les consommations d'énergie, produire des énergies renouvelables, traiter les déchets/développer l'économie circulaire, encourager une transition agricole et une alimentation locale, préserver la biodiversité, rechercher une sobriété foncière, protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement, surveiller la qualité de l'air.

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale et territoriale de la CCPV

→ Orientations thématiques : Développer les services dans les territoires ruraux, enseignement et formation, services numériques, culture, tourisme, santé.

A noter que la démarche d'élaboration du CRTE se fait également dans une vision de projet inter territorial et plus particulièrement sur les projets touristiques en liens avec les territoires voisins que sont la Communauté de Communes de Retz en Valois et la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches action » ou les « fiches action en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La communauté de communes a toujours cherché à tisser des ponts avec ses voisins, mais force est de constater que son bassin de vie est orienté sur le Valois historique. Ainsi les relations sont fortes avec les intercommunalités voisines à savoir la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise (CCLO) et la Communauté de Communes de Retz en Valois (CCRV) située quant à elle dans l'Aisne

Afin de concrétiser cette solidarité, un accord cadre a été conclu avec la CCRV portant sur le tourisme (une étude de développement touristique commune est en cours d'élaboration. Par ailleurs, la CCPV est associée au projet de forêt d'exception du massif forestier de Retz), la culture, le développement économique et les mobilités. Cet accord devant être étendu avec la CCLO.

Sur l'autre versant du territoire, s'est concrétisé en 2021, le partenariat sur le volet développement économique avec les EPCI de Senlis Sud Oise, la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise, dans le cadre du territoire d'industrie.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Dans son application, le CRTE de la CC du Pays de Valois nécessitera l'implication et le soutien d'un certain nombre de partenaires. Au premier rang desquels, l'Etat et ses services déconcentrés, mais aussi les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, ...). Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs pourront être mobilisés en fonction des sujets abordés et notamment les syndicats d'énergie (SE 60 et SEZEO), de transport (SMTCO), de traitement des ordures ménagères (SMDO), l'Etablissement Public Foncier de l'Oise, ou bien encore, ponctuellement le PNR Oise Pays de France pour les communes adhérentes. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur le territoire du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financements qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de Communes du Pays de Valois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique du territoire.

La communauté de communes a désigné dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, à savoir le Directeur Général des Services et a affecté un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation, à savoir la chargée de mission contractualisation. Elle pourra être assistée d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

La communauté de communes s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE, se fera selon une récurrence régulière retenue d'un commun accord entre les membres du COPIL.

Ainsi, il est convenu que la CCPV et l'Etat, organisent, à raison de deux fois par an, un comité de pilotage permettant d'assurer le suivi des actions et de faire le point sur les projets à venir et leur financement.

Il aura également pour objectif d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et de permettre l'émergence d'éventuels nouveaux projets.

La communauté de communes mobilisera les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La communauté de communes s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître

d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial, conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence Française de Développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.5. Engagements du Département (si signataire)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et

éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE et de représentants des collectivités départementales et régionales.

il siègera deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la communauté de communes. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projet et fiches action.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Amiens.

Signé à Beauvais, le 15 DEC 2021

La Préfète de l'Oise,
Madame Corinne ORZECOWSKI

Le Président de la CCPV,
Monsieur Didier DOUCET



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches action et fiches projet

1-1 Fiches CCPV

1-2 Fiches Communes

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

2-1 Maquette financière

**CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)
DU PAYS DE VALOIS**

FICHES ACTION - PROJET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE VALOIS**

Table des matières

FICHE ACTION N°1 : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE.....	4
FICHE ACTION N°2 : ACQUISITION D'UN VEHICULE GNV	6
FICHE ACTION N°3 : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES ET PIETONS	8
FICHE ACTION N°4 : ETUDES POLE D'ECHANGES MULTIMODAL POUR TOUTES LES GARES DU TERRITOIRE (NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, LE PLESSIS-BELLEVILLE, MAREUIL-SUR-OURCQ, ORMOY-VILLERS)	10
FICHE ACTION N°5 : AMENAGEMENT DE PARKINGS VELOS SECURISES A PROXIMITE DES GARES.....	12
FICHE ACTION N°6 : CONSTRUCTION D'UN PARKING SILO A CREPY-EN-VALOIS	14
FICHE PROJET N°7 : AGIR SUR LA MOBILITE DES HABITANTS ET DES SALARIES POUR L'ACCES AUX ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE PAR LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES.....	16
FICHE ACTION N°8 : AMÉNAGEMENT DE 2 KILOMETRES DU DÉLAISSÉ FERROVIAIRE EN VOIE VERTE (ORMOY-VILLERS).....	18
FICHE ACTION N°9 : DEPLOIEMENT D'UNE ANIMATION TERRITORIALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE AFIN DE METTRE EN APPLICATION LE PLAN D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	20
FICHE ACTION N°10 : MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGEE : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA RECHERCHE D'OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET A L'INVESTISSEMENT POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX SYSTEMES PERFORMANTS BASES SUR DES ENR	22
FICHE ACTION N°11 : ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NATIONALES POUR L'ISOLATION ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS	24
FICHE ACTION N°12 : SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DE LA FILIERE BIOGAZ POUR L'AVITAILLEMENT DES VEHICULES INDIVIDUELS, DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE TRANSPORT EN COMMUN EN LIEN AVEC LES METHANISEURS EN COURS D'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE	26
FICHE PROJET N°13 : DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA FRICHE DE L'ANCIENNE SUCRERIE DE VAUCIENNES	28
FICHE ACTION N°14 : CREATION D'UNE RECYCLERIE.....	30
FICHE ACTION N°15 : PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	32
FICHE ACTION N°16 : CREATION DE POINTS DE COLLECTE DE PROXIMITE POUR EMBALLAGES PAPIERS ET ORDURES MENAGERES.....	35
FICHE ACTION N°17 : ELABORER UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....	38
FICHE ACTION N°18 : DEVELOPPER L'IDENTITE « PRODUCTEURS DU VALOIS »	41
FICHE ACTION N°19 : REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNALES (ZAEI)....	43
(Aménagements paysagers : création d'espaces verts, plantations de végétaux, création de noues...).....	43
FICHE ACTION N°20 : REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNALES (ZAEI)....	45
(Eclairage public intelligent...).....	45
FICHE ACTION N°21 : REQUALIFICATION URBAINE DE FRICHES DANS LE CADRE DU PROJET DE QUARTIER GARE DE CREPY-EN-VALOIS POUR LA CONSTITUTION D'UNE OFFRE FONCIERE DEDIEE A L'ACTIVITE.....	47
FICHE ACTION N°22 : RENOVATION ENERGETIQUE ET CREATION D'UNE HUITIEME CELLULE DU BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF (BIL).....	49
FICHE ACTION N°23 : CREATION D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE VALOIS	51

FICHE ACTION N°24 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (P.P.R.E) RU D'AUTHEUIL	53
FICHE ACTION N°25 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (P.P.R.E) GRIVETTE	55
FICHE PROJET N°26 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES AGRICULTEURS DANS LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENTS ET COULEES DE BOUES.....	57
FICHE PROJET N°27 : ETUDE PREALABLE A LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT	59
FICHE ACTION N°28 : MOBILISATION D'ESPACES DE BUREAUX EXISTANTS AFIN D'ACCEILLIR DES STRUCTURES DEDIEES A LA FORMATION SUPERIEURE	61
FICHE PROJET N°29 : REALISATION D'UN PROJET DEDIE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AFIN DE REpondre A LA DEMANDE LOCALE, SUR UN TERRAIN EN ZONE D'ACTIVITES ACQUIS PAR LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU QUARTIER GARE DE CREPY-EN-VALAIS.....	63
FICHE ACTION N°30 : MISE EN PLACE D'UN VAN NUMERIQUE ITINERANT DU VALAIS	65
FICHE PROJET N°31 : CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL DANS LE QUARTIER GARE DE CREPY-EN-VALAIS	67
FICHE ACTION N°32 : CREATION D'UN PARC ET PARCOURS DE SCULPTURES CONTEMPORAINES MONUMENTALES, D'ARCHITECTURE ET DE GRAFFS EN PLEIN AIR.....	69
FICHE ACTION N°33 : RENFORCER L'OFFRE D'ACTIVITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE PAR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE EN TOURISME D'ITINERANCE.....	73
FICHE ACTION N°34 : CREATION D'UN OUTIL NUMERIQUE D'INFORMATION DE L'OFFRE LOCALE DE SANTE	77

FICHE ACTION N°1 : ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Planifier les mobilités
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>La Communauté de Communes s'est dotée en juillet 2021 de la compétence mobilité afin de dynamiser la réflexion sur les déplacements à l'échelle de l'intercommunalité. En effet, territoire très dépendant des déplacements automobiles, la CCPV s'est engagée dans son Plan Climat Air Energie Territorial dans une diminution des émissions de GES. Cet enjeu passe par une évolution des pratiques de mobilité sur le territoire et notamment de diminution de l'usage de la voiture individuelle au profit de modes de déplacement plus partagés et collectifs. L'accent sera également mis sur le déploiement des possibilités de déplacements en modes actifs, véritables alternatives à l'automobile sur de courtes distances, mais aussi pour les activités de tourisme et de loisirs. Enfin se saisir de cette compétence est également le moment de travailler sur la non mobilité et réfléchir à comment rapprocher les services des habitants qui en sont les plus éloignés.</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <p>Afin de définir une politique de mobilité durable à l'échelle du ressort territorial de la CCPV, la collectivité envisage d'élaborer un plan de mobilité simplifié qui aura les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des actions existantes ; - Définir les enjeux de la mobilité sur le territoire ; - Définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place en faveur d'une mobilité plus durable et solidaire ; - Articuler la politique de mobilité avec les territoires voisins. <p>Ce plan de mobilité aura également comme intérêt d'affirmer le rôle de la CCPV en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité auprès des acteurs locaux et des financeurs.</p>

	Objectifs opérationnels poursuivis :						
	Traduire en acte la démarche d'amélioration des mobilités inscrite au Plan Climat Air Energie Territorial afin d'atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée.						
Partenaires	SMTCO, ADEME, Région Hauts de France, Banque des Territoires : financement et méthodologie.						
Coût prévisionnel	50 000 € HT						
Plan de financement	Postes de dépenses		DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
			50 000	100	ADEME		
					SMTCO	10 000	20
					REGION		
					Banque des territoires		
					CCPV	25 000	50
		Total	50 000	100		50 000	100
	Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022/2023 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'actions définies.						

FICHE ACTION N°2 : ACQUISITION D'UN VEHICULE GNV

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Décarboner les mobilités
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Stratégie validée du Plan Climat Air Energie Territorial du Valois prévoit une sobriété énergétique du territoire et une diminution des émissions de gaz à effet de serre, dont le premier émetteur est le transport. Dans cet objectif, la collectivité se veut exemplaire et souhaite s'engager dans l'acquisition de véhicules propres dédiés aux déplacements du personnel.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Acquisition d'un premier véhicule fonctionnant au GNV afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les déplacements professionnels des agents de la CCPV. Il s'agira dans un premier temps d'un véhicule utilitaire en remplacement d'un véhicule diesel.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Les déplacements professionnels du personnel de l'intercommunalité seront ainsi à terme majoritairement réalisés au biogaz. Il s'agit également d'une action de communication mettant en valeur la production locale de biogaz issus des méthaniseurs agricoles.</p>
Partenaires	<p>Service communication interne afin de communiquer autour de ces acquisitions.</p> <p>Commission Européenne, Etat, Région Hauts-de-France, Ministère de la Transition Ecologique (MTE), Banque des Territoires : financement.</p>
Coût prévisionnel	30 000 € HT

Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
	Acquisition d'un véhicule GNV	30 000	100	CCPV	15 000	30
	Total	30 000	100		30 000	100
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022 Date prévisionnelle de fin d'opération :					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de véhicules achetés sur la durée du CRTE. Emission de grammes CO ² du véhicule par km. Nombre de km parcourus par an afin de connaître les émissions annuelles par véhicule.					

FICHE ACTION N°3 : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES ET PIETONS

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Décarboner les mobilités
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes s'est dotée en juillet 2021 de la compétence mobilité afin de dynamiser la réflexion sur les déplacements à l'échelle de l'intercommunalité. En effet, territoire très dépendant des déplacements automobiles, la CCPV s'est engagée dans son Plan Climat Air Energie Territorial dans une diminution des émissions de GES. Cet enjeu passe par une évolution des pratiques de mobilité sur le territoire et notamment de diminution de l'usage de la voiture individuelle au profit de modes de déplacement plus partagés et collectifs. L'accent sera également mis sur le déploiement des possibilités de déplacements en modes actifs, véritables alternatives à l'automobile sur de courtes distances, mais aussi pour les activités de tourisme et de loisirs. En effet, l'approche de la thématique santé-environnement passe par la pratique d'une activité physique régulière et la marche et le vélo sont très recommandées.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Afin d'encourager les habitants du territoire à l'usage des modes actifs de déplacement, il est nécessaire de développer des infrastructures sécurisées en conséquence. C'est pour cela qu'un schéma des mobilités cyclables sera réalisé afin de planifier ce développement et le rendre cohérent avec les services de mobilité existants, les zones d'emplois et d'habitats, mais aussi les points d'attractivités touristiques. Ces aménagements pourront revêtir plusieurs formes et non seulement des véloroutes et voies vertes. En fonction des contextes et des cheminements présents, les itinéraires s'adapteront. Une attention particulière sera également portée aux projets structurants d'échelle intercollectivités, départementale voir internationale (eurovéloroute).</p>

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Traduire en acte la démarche d'amélioration des mobilités inscrite au Plan Climat Air Energie Territorial afin d'atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée.</p>																											
Partenaires	ADEME, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, Esso/Greenyellow/Picoty, Banque des Territoires : financement et méthodologie.																											
Coût prévisionnel	40 000 € HT																											
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>40 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>20 000</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>40 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>40 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%		40 000	100											CCPV	20 000	50	Total	40 000	100		40 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																								
	40 000	100																										
			CCPV	20 000	50																							
Total	40 000	100		40 000	100																							
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2023</p> <p>Date de réalisation du projet : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023</p>																											
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres d'itinéraires réalisés.																											

FICHE ACTION N°4 : ETUDES POLE D'ECHANGES MULTIMODAL POUR TOUTES LES GARES DU TERRITOIRE (NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, LE PLESSIS-BELLEVILLE, MAREUIL-SUR-OURCQ, ORMOY-VILLERS)

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Favoriser l'intermodalité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Communes
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est dotée de la compétence mobilité le 1^{er} juillet 2021. Cette nouvelle compétence permet à la collectivité de s'engager dans la réflexion sur l'organisation des mobilités sur le territoire afin notamment de décliner les engagements inscrits dans le Plan Climat Air Energie qui promeut une meilleure intermodalité entre les modes de déplacement sur le territoire.</p> <p>La CCPV a par ailleurs défini les Pôles d'Echanges Multimodaux comme d'intérêt communautaire.</p> <p>Le territoire détient 5 gares réparties sur 2 lignes de trains : Crépy-en-Valois, Ormoy-Villers, Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville et Mareuil-sur-Ourcq. Ces gares sont proches des principaux pôles d'habitat et d'activité. Importants pôles générateurs de mobilité, elles doivent être organisées comme de véritables pôles d'échanges multimodaux et lieux de vie intégrés à la ville et non simplement comme des espaces de stationnement pour voiture.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Après avoir réalisé une étude sur le PEM de Crépy-en-Valois, l'objectif est de couvrir les 4 autres gares du territoire par des études similaires, aux enjeux différents, mais toutes aussi importantes pour la structuration de l'offre de mobilité pour les habitants du territoire.</p> <p>L'objectif est de mener des études de fonctionnement de ces gares en vue de les faire évoluer vers de véritables PEM. Ces études définiront les objectifs de réaménagement des espaces publics afin de les rendre plus fonctionnels et attractifs en favorisant notamment l'usage des modes actifs, moins émetteurs de gaz à effet de serre.</p> <p>Un travail partenarial avec les opérateurs de transport, les usagers et les collectivités territoriales devra être mené afin de garantir la réussite de ces études.</p>

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Tendre vers une diminution de l'usage de la voiture en rendant les modes de déplacement alternatifs plus attractifs et sécurés pour les usagers.</p>					
Partenaires	SMTCO, Région Hauts-de-France : financement.					
Coût prévisionnel	100 000 € HT					
Plan de financement	Postes de dépenses		DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	
	Etude		100 000	100	SMTCO	20 000
					CCPV	30 000
	Total		100 000	100		100 000
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2022-2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023</p>					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de gares étudiées.					

FICHE ACTION N°5 : AMENAGEMENT DE PARKINGS VELOS SECURISES A PROXIMITE DES GARES

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Favoriser l'intermodalité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Communes
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est dotée de la compétence mobilité le 1^{er} juillet 2021. Cette nouvelle compétence permet à la collectivité de s'engager dans la réflexion sur l'organisation des mobilités sur le territoire afin notamment de décliner les engagements inscrits dans le Plan Climat Air Energie qui promeut une meilleure intermodalité entre les modes de déplacement sur le territoire.</p> <p>La CCPV a par ailleurs défini les Pôles d'Echanges Multimodaux comme d'intérêt communautaire.</p> <p>Le territoire comporte 5 gares réparties sur 2 lignes de trains : Crépy-en-Valois, Ormoy-Villers, Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville et Mareuil-sur-Ourcq. Ces gares sont proches des principaux pôles d'habitats et d'activités. Importants pôles générateurs de mobilité, elles doivent être organisées comme de véritables pôles d'échanges multimodaux et lieux de vie intégrés à la ville et non simplement comme des espaces de stationnement pour voiture.</p> <p>Par ailleurs, le décret n°2021-741 du 8 juin 2021, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare impose, sur le territoire de la CCPV, les obligations de réaliser avant le 1^{er} janvier 2024 :</p> <p>90 places à Crépy-en-Valois, 30 places au Plessis-Belleville, 20 places à Nanteuil-le-Haudouin.</p> <p>Soit 140 places, auxquelles il convient d'en ajouter une vingtaine pour Mareuil et une dizaine pour Ormoy-Villers, soit au total 170 places de stationnement vélo sécurisé pour le territoire.</p>

	<p>Description du projet :</p> <p>L'objectif est de doter ces gares d'aires de stationnement vélo sécurisées de types consignes. Cette offre nouvelle permettra aux usagers de déposer leurs vélos à la journée dans des espaces clos et couverts, sans crainte de subir vols ou dégradations. Ces espaces devront être installés au plus proche des quais afin de rendre ce dispositif attractif et confortable pour les usagers.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Tendre vers une diminution de l'usage de la voiture en rendant les modes de déplacement alternatifs plus attractifs et sécurisés pour les usagers.</p>																																				
Partenaires	SMTCO, Etat, Région Hauts-de-France : financement.																																				
Coût prévisionnel	340 000 € HT																																				
Plan de financement	<table border="1" data-bbox="456 752 1484 1084"> <thead> <tr> <th data-bbox="456 752 711 824">Postes de dépenses</th> <th data-bbox="711 752 919 824">DEPENSES € HT</th> <th data-bbox="919 752 991 824">%</th> <th colspan="2" data-bbox="991 752 1318 824">RECETTES € HT</th> <th data-bbox="1318 752 1484 824">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="456 824 711 869"></td> <td data-bbox="711 824 919 869">340 000</td> <td data-bbox="919 824 991 869">100</td> <td data-bbox="991 824 1142 869">Etat/CEE</td> <td data-bbox="1142 824 1318 869"></td> <td data-bbox="1318 824 1484 869"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 869 711 902"></td> <td data-bbox="711 869 919 902"></td> <td data-bbox="919 869 991 902"></td> <td data-bbox="991 869 1142 902">Région</td> <td data-bbox="1142 869 1318 902"></td> <td data-bbox="1318 869 1484 902"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 902 711 1010"></td> <td data-bbox="711 902 919 1010"></td> <td data-bbox="919 902 991 1010"></td> <td data-bbox="991 902 1142 1010">SMTCO</td> <td data-bbox="1142 902 1318 1010"></td> <td data-bbox="1318 902 1484 1010">50 sur le matériel uniquement</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1010 711 1043"></td> <td data-bbox="711 1010 919 1043"></td> <td data-bbox="919 1010 991 1043"></td> <td data-bbox="991 1010 1142 1043">CCPV</td> <td data-bbox="1142 1010 1318 1043">102 000</td> <td data-bbox="1318 1010 1484 1043">30</td> </tr> <tr> <td data-bbox="456 1043 711 1084">Total</td> <td data-bbox="711 1043 919 1084">340 000</td> <td data-bbox="919 1043 991 1084">100</td> <td data-bbox="991 1043 1142 1084"></td> <td data-bbox="1142 1043 1318 1084">340 000</td> <td data-bbox="1318 1043 1484 1084">100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%		340 000	100	Etat/CEE						Région						SMTCO		50 sur le matériel uniquement				CCPV	102 000	30	Total	340 000	100		340 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																
	340 000	100	Etat/CEE																																		
			Région																																		
			SMTCO		50 sur le matériel uniquement																																
			CCPV	102 000	30																																
Total	340 000	100		340 000	100																																
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2023 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2024																																				
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de stationnement quotidien (taux de remplissage des espaces).																																				

FICHE ACTION N°6 : CONSTRUCTION D'UN PARKING SILO A CREPY-EN-VALOIS

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Favoriser l'intermodalité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Commune de Crépy-en-Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est dotée de la compétence mobilité le 1^{er} juillet 2021. Cette nouvelle compétence permet à la collectivité de s'engager dans la réflexion sur l'organisation des mobilités sur le territoire afin notamment de décliner les engagements inscrits dans le Plan Climat Air Energie qui promet une meilleure intermodalité entre les modes de déplacement sur le territoire.</p> <p>La CCPV a par ailleurs défini les Pôles d'Echanges Multimodaux comme d'intérêt communautaire.</p> <p>La Ville de Crépy-en-Valois a lancé, avec l'aide du SMTCO, une étude sur la création d'un Pôle d'Echange Multimodal autour de la gare, dont une des conclusions est la création nécessaire d'un parking silo afin de gérer le stationnement et de libérer du foncier en vue de la réalisation d'une opération de renouvellement urbain d'ampleur.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Les problématiques croissantes observées ces dernières années concernant la gestion du stationnement des véhicules autour de la gare de Crépy-en-Valois, ont amené l'étude du Pôle d'Echange Multimodal à proposer la construction d'un parking silo au sud des voies ferrées. Cet ouvrage sera la première construction et donc le point de départ fondateur de l'opération de renouvellement urbain du pôle gare.</p> <p>Il permettra d'accueillir environ 550 véhicules quotidiennement pour les usagers de la gare, mais aussi pour les résidents et usagers des équipements qui seront réalisés dans ce futur quartier de Crépy-en-Valois.</p> <p>Le choix d'un parking silo permettra une économie importante de foncier et une libération d'espace, actuellement affecté au stationnement, au profit d'opérations de construction de</p>

	<p>logements, de la réalisation d'espaces publics de qualité et fonctionnel permettant d'améliorer la circulation des usagers de la gare, ainsi que d'équipements publics tel un pôle culturel intercommunal et des espaces verts de loisirs.</p> <p>Le parking sera réalisé en lieu et place d'un bâtiment vétuste de stockage de matières utilisées dans la production agricole. Une déconstruction et une dépollution du site sera à prévoir.</p> <p>L'objectif est que cet ouvrage ait l'impact le plus faible possible sur son environnement et que soit réfléchi, dès sa conception, son évolution, voir même, sa déconstruction. Par ailleurs, véritable outil fonctionnel dans la ville, il inclura des services aux usagers et aux habitants et être support de production d'ENR et/ou de toiture végétalisée afin de gérer un maximum des eaux de pluie à la parcelle (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Tendre vers une diminution de l'usage de la voiture en rendant les modes de déplacement alternatifs plus attractifs et sécurisés pour les usagers.</p>																																										
Partenaires	Commune de Crépy-en-Valois, Commission Européenne, Etat, ADEME, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise : financement.																																										
Coût prévisionnel	8 000 000 € HT																																										
Plan de financement	<table border="1" data-bbox="443 920 1493 1256"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Construction</td> <td>8 000 000</td> <td>100</td> <td>Ville de Crépy-en-Valois</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Etat</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>UE</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>2 400 000</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8 000 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>8 000 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Construction	8 000 000	100	Ville de Crépy-en-Valois						Région						Etat						UE						CCPV	2 400 000	30	Total	8 000 000	100		8 000 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																						
Construction	8 000 000	100	Ville de Crépy-en-Valois																																								
			Région																																								
			Etat																																								
			UE																																								
			CCPV	2 400 000	30																																						
Total	8 000 000	100		8 000 000	100																																						
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2023-2024</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2024</p>																																										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de places de stationnement réalisées.</p> <p>Surface végétalisée en toiture/quantité de m³ d'eau retenue</p> <p>Surface de panneaux photovoltaïques/puissance énergétique produite</p>																																										

FICHE PROJET N°7 : AGIR SUR LA MOBILITE DES HABITANTS ET DES SALARIES POUR L'ACCES AUX ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE PAR LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Favoriser l'intermodalité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Communes
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est dotée de la compétence mobilité le 1^{er} juillet 2021. Cette nouvelle compétence permet à la collectivité de s'engager dans la réflexion sur l'organisation des mobilités sur le territoire afin notamment de décliner les engagements inscrits dans le Plan Climat Air Energie qui promeut une meilleure intermodalité entre les modes de déplacement sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, la CCPV détient la compétence développement économique et à ce titre a pour ambition de dynamiser le tissu économique local et de rendre ses zones d'activités économiques attractives et agréables à vivre.</p> <p>Description du projet :</p> <p>En lien avec la réalisation du schéma directeur des mobilités cyclables, l'objectif est de rendre les zones d'activités économiques accessibles par d'autres moyens de transport que la voiture individuelle. En effet, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il faut agir sur du concret et donner envie aux salariés de se rendre sur leur lieu de travail autrement qu'en voiture individuelle. Il est ainsi nécessaire de réaliser des itinéraires cyclables sécurisés dans les principales zones d'activités. De la même manière, pour les salariés non-résidents du territoire, l'objectif est de rendre les zones d'activités accessibles à vélo depuis les gares.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Tendre vers une diminution de l'usage de la voiture en rendant les modes de déplacement alternatifs plus attractifs et sécurisés pour les usagers.</p>

Partenaires	Commission Européenne, ADEME, Etat, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise : financement.					
Coût prévisionnel	500 000 € HT					
Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
	Travaux	500 000	100			
				CCPV	150 000	30
	Total	500 000	100		500 000	100
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2023 Date de réalisation du projet : 2024-2026 Date prévisionnelle de fin d'opération :					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km d'aménagements cyclables réalisés.					

FICHE ACTION N°8 : AMÉNAGEMENT DE 2 KILOMETRES DU DÉLAISSÉ FERROVIAIRE EN VOIE VERTE (ORMOY-VILLERS)

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Améliorer les mobilités
Thématique	Mobilités touristiques
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois a acquis 18 km d'un ancien délaissé ferroviaire entre Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq et l'a aménagé en voie verte. Elle a été inaugurée en septembre 2017.</p> <p>La voie verte traverse les territoires communaux d'Ormoy-Villers, Boissy-Lévignen, Boissy-Fresnoy, Betz, Etavigny, Thury-en-Valois, Boullarre, Neufchelles et Mareuil-sur-Ourcq. La voie verte est dotée d'une piste cyclable de 3 mètres de large, plus des accotements enherbés et est adaptée à tous les publics pour la randonnée cycliste, pédestre et équestre.</p> <p>Jusqu'à présent, la partie du délaissé ferroviaire reliant le Bois du Roi à la gare d'Ormoy-Villers fait l'objet d'une maîtrise foncière par SNCF Réseau et reste donc non aménagée.</p> <p>Axe de circulation douce inscrit dans le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes, il convient d'aménager en voie verte les derniers 2 kilomètres du délaissé ferroviaire afin que cet itinéraire soit abouti. Ces travaux d'aménagement permettront de réaliser une liaison avec la gare d'Ormoy-Villers et d'envisager une connexion avec les itinéraires départementaux et européens présents sur le territoire.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Il s'agit à présent de prolonger l'itinéraire existant en aménageant 2 kilomètres supplémentaires de voie verte sur la commune d'Ormoy-Villers. La réalisation de ce tronçon, qui sera accessible aux piétons, cyclistes et cavaliers, permettra une liaison avec la gare SNCF d'Ormoy-Villers.</p> <p>La voie verte fait également partie des sites identifiés pour le développement du Parc et parcours de sculptures monumentales du Valois.</p>

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Prolongement et développement d'un itinéraire destiné aux modes de déplacements doux à vocation de loisirs et touristique.</p> <p>Un bouclage de la voie verte permettra un maillage cohérent avec les axes de circulations douces existants et ainsi de relier les territoires entre eux. L'achèvement de cet itinéraire favorisera les retombées économiques : consommation dans les commerces des villages traversés, consommation en activités sur le territoire, développement d'offres pour les individuels et les groupes liées au tourisme vert, développement de gîtes et chambres d'hôtes, consommations en nuitées sur le territoire, etc.</p> <p>Ce projet s'inscrit également dans une vision globale d'une stratégie de développement des déplacements doux sur l'ensemble du territoire intercommunal et sera lié à l'action sur la planification des mobilités et le schéma directeur des déplacements doux. L'objectif étant, dans le cadre de la prise de compétence mobilité par la communauté de communes, de chercher à décarboner les mobilités et d'encourager la pratique du sport et ainsi favoriser le lien entre santé et environnement.</p>																																				
Partenaires	Commission Européenne, Etat, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise : financement.																																				
Coût prévisionnel	360 000 € HT																																				
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="416 913 715 987">Postes de dépenses</th> <th data-bbox="715 913 890 987">DEPENSES € HT</th> <th data-bbox="890 913 995 987">%</th> <th colspan="2" data-bbox="995 913 1401 987">RECETTES € HT</th> <th data-bbox="1401 913 1501 987">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="416 987 715 1234">Prestations avant travaux (débroussaillage, bornage, levé topographiques, reconnaissance géotechnique)</td> <td data-bbox="715 987 890 1234">15 000</td> <td data-bbox="890 987 995 1234">5</td> <td data-bbox="995 987 1230 1234">Région Hauts-de-France</td> <td data-bbox="1230 987 1401 1234">72 000</td> <td data-bbox="1401 987 1501 1234">20</td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 1234 715 1379">Travaux d'aménagement</td> <td data-bbox="715 1234 890 1379">345 000</td> <td data-bbox="890 1234 995 1379">95</td> <td data-bbox="995 1234 1230 1379">Conseil Départemental de l'Oise</td> <td data-bbox="1230 1234 1401 1379">144 000</td> <td data-bbox="1401 1234 1501 1379">40</td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 1379 715 1458"></td> <td data-bbox="715 1379 890 1458"></td> <td data-bbox="890 1379 995 1458"></td> <td data-bbox="995 1379 1230 1458">FEADER</td> <td data-bbox="1230 1379 1401 1458">36 000</td> <td data-bbox="1401 1379 1501 1458">10</td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 1458 715 1503"></td> <td data-bbox="715 1458 890 1503"></td> <td data-bbox="890 1458 995 1503"></td> <td data-bbox="995 1458 1230 1503">CCPV</td> <td data-bbox="1230 1458 1401 1503">108 000</td> <td data-bbox="1401 1458 1501 1503">30</td> </tr> <tr> <td data-bbox="416 1503 715 1547">Total</td> <td data-bbox="715 1503 890 1547">360 000</td> <td data-bbox="890 1503 995 1547">100</td> <td data-bbox="995 1503 1230 1547"></td> <td data-bbox="1230 1503 1401 1547">360 000</td> <td data-bbox="1401 1503 1501 1547">100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Prestations avant travaux (débroussaillage, bornage, levé topographiques, reconnaissance géotechnique)	15 000	5	Région Hauts-de-France	72 000	20	Travaux d'aménagement	345 000	95	Conseil Départemental de l'Oise	144 000	40				FEADER	36 000	10				CCPV	108 000	30	Total	360 000	100		360 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																
Prestations avant travaux (débroussaillage, bornage, levé topographiques, reconnaissance géotechnique)	15 000	5	Région Hauts-de-France	72 000	20																																
Travaux d'aménagement	345 000	95	Conseil Départemental de l'Oise	144 000	40																																
			FEADER	36 000	10																																
			CCPV	108 000	30																																
Total	360 000	100		360 000	100																																
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2024 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2024																																				
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km aménagés. Nombre d'usagers par an. Identification du site par les habitants du territoire. Nombre d'événements organisés. Surface de pleine terre/végétalisée conservée dans l'emprise foncière.																																				

FICHE ACTION N°9 : DEPLOIEMENT D'UNE ANIMATION TERRITORIALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE AFIN DE METTRE EN APPLICATION LE PLAN D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Diminuer les consommations d'énergie
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Le territoire compte près de 57 000 habitants, et l'ensemble des activités émet 292 646 tonnes équivalentes CO₂, soit 5,2 tonnes par habitant par an. Cependant, si l'on compte les émissions liées à la consommation de biens produits hors du territoire notamment, les émissions de GES sont de 652 000 tonnes, soit 11,6 tonnes par habitant par an, sachant qu'un français émet en moyenne 11 tonnes (un habitant des Etats-Unis 15 tonnes et un habitant du Burkina Faso : 0,2 tonne). L'objectif national (SNBC) est d'atteindre 2 tonnes par habitant en 2050.</p> <p>Les Français sont de plus en plus sensibles au changement climatique, mais près de la moitié s'estime mal, voire très mal, informé sur le sujet. Pourtant, les 57 000 habitants du territoire disposent, individuellement et collectivement, de nombreux outils et leviers pour réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leurs habitations, qui consomment près d'un tiers de l'énergie du territoire ; - Leurs modes de déplacements, réalisés en voiture dans 75% des cas ; - Leurs choix de consommation. <p>Description du projet :</p> <p>La collectivité envisage de mettre en place les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de supports d'information et de communication ; - Mise en œuvre d'animations régulières sur l'ensemble du territoire (véhicule itinérant d'informations, stand d'informations aux événements des collectivités, intervention dans les établissements scolaires, festival culture/environnement, création de certificat d'éco-

	<p>citoyen organisation d'expositions itinérantes, relais des appels à financement participatif du territoire, ...).</p> <p>Pour réaliser ces actions, la CCPV fera appel à des prestataires extérieurs.</p> <p>Un budget de 15 000 € par an sera consacré à cette action.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Animer la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial afin d'atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée.</p>																									
Partenaires	<p>ADEME ; Région Hauts-de-France : financement et méthodologie</p> <p>ADIL : relais d'animation</p> <p>Prestataires extérieurs : animation</p> <p>Elus locaux : ambassadeurs locaux</p>																									
Coût prévisionnel	15 000 € HT par an soit 75 000 € HT																									
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation</td> <td>75 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>75 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>75 000</td> <td>100</td> <td>75 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Animation	75 000	100											CCPV	75 000	Total	75 000	100	75 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																						
Animation	75 000	100																								
			CCPV	75 000																						
Total	75 000	100	75 000	100																						
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2022-2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026</p>																									
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de documents de communication produits.</p> <p>Nombres d'événements auxquels la CCPV/ses prestataires auront participé.</p> <p>Nombre d'élus ambassadeurs.</p>																									

**FICHE ACTION N°10 : MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER EN ENERGIE
PARTAGEE : ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA RECHERCHE
D'OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET A
L'INVESTISSEMENT POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX SYSTEMES
PERFORMANTS BASES SUR DES ENR**

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Diminuer les consommations d'énergie
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Le territoire compte 62 communes dont 61 de moins de 10 000 habitants. Ces communes ne disposent pas d'ingénierie suffisante pour suivre et gérer leurs bâtiments communaux qui sont souvent anciens et énergivores. Maîtriser l'énergie est pourtant un enjeu majeur pour ces communes. Face à des réglementations de plus en plus strictes, à une augmentation sans cesse croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle sur les problématiques environnementales, les communes doivent s'engager et agir pour réduire leurs consommations énergétiques.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Afin d'accompagner les plus petites communes, la CCPV envisage de mettre en place un service commun de l'énergie. Le « Conseil en Énergie Partagé » est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Le coût de ce service étant largement compensé par les économies financières permises par son intervention.</p> <p>Un budget de 50 000€ par an sera consacré à cette action.</p>

	Objectifs opérationnels poursuivis :																									
	Faire des économies d'énergies et budgétaires dans les plus petites communes de la CCPV.																									
Partenaires	ADEME, Région Hauts-de-France : financement																									
Coût prévisionnel	50 000 € HT par an soit 250 000 € HT																									
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation</td> <td>250 000</td> <td>100</td> <td>ADEME</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Région HDF</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>75 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>250 000</td> <td>100</td> <td>250 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Animation	250 000	100	ADEME					Région HDF					CCPV	75 000	Total	250 000	100	250 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																						
Animation	250 000	100	ADEME																							
			Région HDF																							
			CCPV	75 000																						
Total	250 000	100	250 000	100																						
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022-2026 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026																									
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes accompagnées. Nombres de KWh économisés.																									

FICHE ACTION N°11 : ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES NATIONALES POUR L'ISOLATION ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Diminuer les consommations d'énergie
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Le territoire compte près de 24 000 logements, dont plus de 25% datant d'avant 1945. Le secteur résidentiel représente 34% de la consommation d'énergie du territoire, soit près de 2 300 € de dépenses par logement par an. Sur le territoire de la CCPV, 43% des logements ont été construits avant 1974 (date de la première réglementation thermique) : le rythme de rénovations performantes doit être de 400 rénovations par an afin d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPV. Le secteur résidentiel émet 22% des émissions de GES du territoire. A l'horizon 2035, le SCoT prévoit également la création de près de 6 000 nouveaux logements, qui devront respecter les futures réglementations thermiques (RE 2020, E+/C-) et donc ne pas affecter les émissions de GES et les consommations d'énergies.</p> <p>Les Français sont de plus en plus sensibles au changement climatique, mais près de la moitié s'estime mal, voire très mal, informé sur le sujet. Pourtant, les 57 000 habitants du territoire disposent, individuellement et collectivement, de nombreux outils et leviers pour réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, à travers leurs habitations, qui consomment près d'un tiers de l'énergie du territoire.</p> <p>Maîtriser les consommations d'énergie est un enjeu majeur pour les particuliers. Face à des réglementations encore plus strictes, à une augmentation sans cesse croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle sur les problématiques environnementales, mais aussi à la multiplication des dispositifs d'aides, les propriétaires doivent être accompagnés pour réduire la consommation énergétique de leurs logements.</p>

	<p>Description du projet :</p> <p>La collectivité envisage de mettre en place un service de conseillers en rénovation énergétique à destination des habitants, principalement des propriétaires (occupants ou bailleurs). Sa mission serait de simplifier le parcours de l'utilisateur. En effet, il existe de nombreux dispositifs d'aide qui rendent la démarche longue et peu lisible, ce qui peut avoir comme effet de décourager l'engagement des travaux coûteux. Il s'agira d'orienter les propriétaires vers la bonne information et le bon interlocuteur en fonction de leur situation personnelle et du projet envisagé.</p> <p>Un budget de 15 000€ par an sera consacré à cette action.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Permettre aux particuliers d'obtenir des conseils sur leurs projets de rénovations énergétiques de leurs logements et d'accéder aux différentes aides existantes sur le territoire.</p>																				
Partenaires	<p>ADEME, Région Hauts-de-France : financement et méthodologie. Réseau FAIRE et Adil de l'Oise : information des particuliers. CAPEB, cd2e, FFB : formation des entreprises.</p>																				
Coût prévisionnel	15 000 € HT par an soit 75 000 € HT																				
Plan de financement	<table border="1" data-bbox="424 931 1501 1155"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conseil</td> <td>75 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>75 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>75 000</td> <td>100</td> <td>75 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Conseil	75 000	100						CCPV	75 000	Total	75 000	100	75 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																	
Conseil	75 000	100																			
			CCPV	75 000																	
Total	75 000	100	75 000	100																	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022-2026 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026</p>																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de particuliers accueillis. Nombre de travaux accompagnés et réalisés.</p>																				

FICHE ACTION N°12 : SOUTIEN AU DEPLOIEMENT DE LA FILIERE BIOGAZ POUR L'AVITAILLEMENT DES VEHICULES INDIVIDUELS, DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE TRANSPORT EN COMMUN EN LIEN AVEC LES METHANISEURS EN COURS D'INSTALLATION SUR LE TERRITOIRE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Produire des énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>La Stratégie validée du Plan Climat Air Energie Territorial du Valois encourage à une consommation d'énergies renouvelables produites localement. Se développe actuellement une dynamique de construction de méthaniseurs en lien avec le développement des infrastructures de transport et de stockage du gaz sur le territoire. Cependant, cette énergie est principalement dédiée à la consommation résidentielle. Or, les transports, majoritairement consommateurs de produits pétroliers, ont l'obligation de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. De plus, une grande partie des métropoles et au premier rang desquelles, Paris, interdiront avant cette échéance, l'usage de véhicules polluants sur leurs territoires.</p> <p>La CCPV, se situant aux portes de l'Île-de-France, envoie quotidiennement un grand nombre de véhicules vers la métropole, qu'ils soient individuels, d'artisans ou de transport de marchandises. Le risque est important de voir ces usagers contraints de faire évoluer l'énergie de leur véhicule, sans pour autant qu'ils ne trouvent à s'avitailer en conséquence. C'est la raison pour laquelle il est envisagé de développer, sur le territoire intercommunal, des stations multi-énergies et dans un premier temps au GNV issu de la production locale.</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <p>Dans son soutien concret à la production de biogaz et son territoire et à la transition énergétique, la CCPV envisage d'investir en étude et acquisitions foncières éventuelles.</p>

	Objectifs opérationnels poursuivis :					
	Accompagner les mobilités dans leur transition énergétique et la filière locale de production de biogaz dans sa diversification en investissant sur les possibilités d'avitaillement multi-énergies.					
Partenaires	Commission Européenne, ADEME, Région Hauts-de-France, GRDF, Banque des Territoires : Financement et ingénierie.					
Coût prévisionnel	100 000 € HT					
Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
	Participation financière aux investissements	100 000	100			
				CCPV	50 000	50
	Total	100 000	100		100 000	100
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2023 Date prévisionnelle de fin d'opération :					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de ml de réseaux financés. Nombre de branchements au réseau de gaz réalisés.					

FICHE PROJET N°13 : DEVELOPPEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA FRICHE DE L'ANCIENNE SUCRERIE DE VAUCIENNES

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Produire des énergies renouvelables
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	A déterminer suite AMI.
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La commune de Vauciennes a accueilli durant tout le 20^{ème} siècle (ouverture en 1858) une activité de sucrerie de grande échelle.</p> <p>La société Béghin Say y a exercé cette activité, ainsi qu'une distillerie (1931 à 1996), sur un site de plus de 20 hectares en entrée de commune sur le plateau agricole. Un embranchement ferré de la ligne Paris-Laon a même desservi le site.</p> <p>La société a officiellement cessé ses activités sur site le 30 septembre 2000, puis a continué de démanteler pendant quelques années. Depuis, des discussions ont eu lieu entre la collectivité et son propriétaire, Tereos, quant à son réemploi ou son rachat, sans pouvoir aboutir. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune, approuvé en 2019, classe désormais cette friche industrielle en zone à urbaniser (AU) à vocation principale d'activité, mais aussi d'équipements publics sur la frange Est et agricole au Sud-Ouest.</p> <p>Ce site est référencé sur les bases de données Basol-basias comme site industriel désaffecté ayant stocké des produits dangereux. La société a bénéficié d'un quitus de la DRIRE à sa cessation d'activité. Toutefois, plusieurs accidents ayant eu lieu durant l'exploitation et le stockage des produits laissent à penser qu'un risque de pollution résiduelle existe.</p> <p>L'emplacement de ce site en entrée de territoire, le long de la RN2 dans sa portion à 2x2 voies, situé en bordure d'un échangeur le rend très attractif. Or, il est également situé en entrée de commune et le long d'un itinéraire touristique entre deux demeures de grande valeur sur les communes de Vez et de Vauciennes. Ainsi, la vocation industrielle de ce site n'est pas retenue par la collectivité, qui souhaite se tourner vers la production d'énergies renouvelables.</p> <p>En effet, les objectifs du Plan Climat Air Energie de la CCPV, arrêté en février 2021, fixent une production d'ENR couvrant plus de 100% des besoins en énergie du territoire à l'horizon 2050. Cet objectif passe par la mobilisation des bâtiments industriels, agricoles et publics, des logements de particuliers, mais aussi du foncier non bâti.</p>

	<p>Description du projet :</p> <p>Le site de Vauciennes, de par sa taille, ses caractéristiques de friche industrielle, son orientation (sur un coteau orienté Sud) et de son emplacement en entrée de territoire, en fait un site particulièrement propice au développement d'une centrale solaire photovoltaïque. Le potentiel est estimé à environ 13 à 15 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 3 500 à 4 000 foyers (soit près de 15% des habitants du territoire).</p> <p>De plus, en termes de valorisation d'image du territoire et sobriété foncière, cette ambition est bien plus profitable pour le territoire qu'une base logistique.</p> <p>L'intérêt pour la CCPV est de maîtriser le foncier afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès d'opérateurs énergéticiens afin d'y réaliser un projet qui s'insérera dans le paysage.</p> <p>De plus, au regard de l'emplacement stratégique de l'ambition territoriale, un volet artistique et touristique devra y être développé.</p> <p>De la même manière, la collectivité souhaite être financièrement partie prenante au projet en tirant les fruits de la production d'énergie. Enfin, l'ambition sera d'en faire également un projet d'investissement participatif à destination des habitants de Vauciennes et de la CCPV.</p> <p>Par ailleurs, le site étant anciennement concerné par la présence d'un forage désaffecté, une réflexion sera portée vers la création d'une usine de géothermie avec cogénération.</p> <p>Il convient dans un premier temps de procéder à l'acquisition du foncier pour ensuite mener des études de faisabilité puis une consultation d'opérateurs.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>L'opportunité d'engager rapidement une production d'électricité sur cette friche permettra de s'engager rapidement dans l'objectif ambitieux d'un « territoire 100% EnR ».</p>																														
Partenaires	Commission Européenne, Etat, ADEME, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, DREAL, SE60, EPFLO, Banque des Territoires : financement et ingénierie. Commune de Vauciennes. Habitants (financement participatif).																														
Coût prévisionnel	A déterminer en fonction du montant de l'acquisition foncière.																														
Plan de financement	<table border="1" data-bbox="371 1462 1469 1760"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition du foncier</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude de faisabilité</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etude de sol et pollution</td> <td>70 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Définition du cahier des charges de l'AMI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>A définir</td> <td>100</td> <td></td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Acquisition du foncier					Etude de faisabilité					Etude de sol et pollution	70 000				Définition du cahier des charges de l'AMI					Total	A définir	100		100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																											
Acquisition du foncier																															
Etude de faisabilité																															
Etude de sol et pollution	70 000																														
Définition du cahier des charges de l'AMI																															
Total	A définir	100		100																											
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2023 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2024																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de MWh produits par an. Bilan carbone : Kg eq CO ² évités. Nombre de citoyens adhérents au projet. Nombre de visiteurs par an. Biodiversité préservée.																														

FICHE ACTION N°14 : CREATION D'UNE RECYCLERIE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Traiter les déchets/développer l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois a dans ses compétences la gestion des déchets. Cela s'articule entre la CCPV, Véolia, Minéris et le Syndicat Mixte de l'Oise. Par ailleurs, depuis 2018, la collecte des déchets est mécanisée sur le Valois. Un nouveau mode de collecte innovant qui facilite le tri. En effet, grâce à ce mode de collecte le ramassage des déchets recyclés a été augmenté. C'est ainsi qu'en 2019, chaque habitant du Valois a trié en moyenne 174 kg de déchets valorisables, ce qui représente 45 % du poids total de la poubelle ménagère. Soit une augmentation de 14 kg de déchets triés par rapport à 2018 et une baisse de 6% des déchets ménagers. En parallèle, la CCPV a recruté 2 animateurs environnement pour sensibiliser le jeune public à la prévention et au tri. Forte de son expérience et en lien avec la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes souhaite désormais installer une recyclerie sur son territoire. Il s'agirait d'une réponse directe aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Par ailleurs, la mise en place d'une recyclerie aurait un impact direct sur l'emploi. En effet, pour son bon fonctionnement, il serait opportun de créer un chantier d'insertion. En période de crise telle que nous sommes aujourd'hui, il n'est pas négligeable d'aider les plus démunis et les plus éloignés de l'emploi.</p> <p>Description du projet :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois et le SMDO envisagent la réalisation d'une opération commune de construction d'une recyclerie adossée à la nouvelle déchetterie de Crépy-en-Valois. Un terrain a d'ores et déjà été identifié dans la zone d'activités de Crépy-en-Valois. Une étude sera lancée dès 2021 sur le dimensionnement de la recyclerie par la CCPV. En parallèle, le SMDO mène son étude de faisabilité de la déchetterie.</p> <p>L'objectif est de lancer la construction du projet d'ensemble dès 2023.</p>

	<p>La recyclerie est un lieu facilement exploitable par le monde professionnel, le monde associatif et les habitants. Des activités connexes sont déjà imaginées telles que le rapprochement avec un réparateur de vélo, l'association « l'outil en main » qui apprend à des enfants entre 6 et 12 ans les métiers manuels à partir de matériaux recyclés, le rapprochement physique avec le Relai et d'autres activités économiques qui pourraient travailler à partir d'objets recyclés. Par ailleurs, la collectivité souhaite par la suite développer des annexes dans d'autres communes du Pays de Valois via des points de ventes éphémères ou non.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Développer de l'activité économique, dans le champ de l'économie sociale et solidaire et améliorer le tri des déchets en favorisant dans un premier temps le réemploi avant l'élimination.</p>																														
Partenaires	Accompagnement de bureaux d'études pour la programmation. SMDO, Etat, ADEME, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise : financement. Ingénierie interne.																														
Coût prévisionnel	1 525 000 € HT																														
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude de faisabilité création recyclerie</td> <td>25 000</td> <td>1</td> <td>ADEME (Etude 70 % + Travaux 55 %)</td> <td>842 500 55,25</td> </tr> <tr> <td>Construction d'un bâtiment, acquisition du matériel, aménagement</td> <td>1 500 000</td> <td>99</td> <td>SMDO</td> <td>64 000 4,20</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CD60</td> <td>313 500 (Plafond 600 000) 20,55</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>305 000 20</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 525 000</td> <td>100</td> <td>1 525 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Etude de faisabilité création recyclerie	25 000	1	ADEME (Etude 70 % + Travaux 55 %)	842 500 55,25	Construction d'un bâtiment, acquisition du matériel, aménagement	1 500 000	99	SMDO	64 000 4,20				CD60	313 500 (Plafond 600 000) 20,55				CCPV	305 000 20	Total	1 525 000	100	1 525 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																											
Etude de faisabilité création recyclerie	25 000	1	ADEME (Etude 70 % + Travaux 55 %)	842 500 55,25																											
Construction d'un bâtiment, acquisition du matériel, aménagement	1 500 000	99	SMDO	64 000 4,20																											
			CD60	313 500 (Plafond 600 000) 20,55																											
			CCPV	305 000 20																											
Total	1 525 000	100	1 525 000	100																											
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2021 Date de réalisation du projet : 2022-2024 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2024																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de dépôts et de ventes annuels. Nombre d'employés et de personnes en formation. Chiffre d'affaire annuel.																														

FICHE ACTION N°15 : PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Traiter les déchets/développer l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Dès 1997, la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers et a adhéré au Syndicat Mixte du Département de l'Oise, en lui déléguant la compétence transport et traitement des déchets.</p> <p>La collecte sélective des emballages et papiers a été le 1^{er} projet d'optimisation de cette gestion, porté par le Syndicat, dans le cadre du contrat programme conclu avec l'éco-organisme CITEO.</p> <p>Les modalités de ramassage ont été révisées au fil du temps, afin de rationaliser le service, avec l'instauration de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et la collecte « monoflux » des emballages et du papier. En 2018, le service s'est modernisé avec la mise en place de la collecte robotisée des emballages et papiers, ordures ménagères, et du transfert direct route-rail des déchets. Cette démarche a permis d'améliorer le service (remise de bacs roulants offrant plus d'hygiène, 1 passage toutes les semaines pour les emballages & papiers), de développer le tri des déchets recyclables (utilisation de plus gros bacs pour les déchets triés, extension du tri aux professionnels) et diminuer les tonnages de déchets peu ou non valorisés, de sécuriser le travail des opérateurs, d'optimiser le transfert rail-route des déchets (utilisation de caissons amovibles sur les camions de collecte déposables sur les wagons) et de maîtriser les dépenses du service.</p> <p>En 2019, chaque habitant du Valois a trié en moyenne 174 kg de déchets valorisables, ce qui représente 45 % du poids total de la poubelle ménagère ; soit une augmentation de 14 kg de déchets triés par rapport à 2018 et une baisse de 6% des déchets ménagers. Par ailleurs, la CCPV a formé 2 animateurs environnement pour sensibiliser le jeune public à la prévention et au tri.</p> <p>Forte de son expérience et en lien avec la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial, la CCPV souhaite désormais promouvoir et développer le compostage domestique des biodéchets, que sont les déchets de cuisine et de jardin des foyers. Il s'agit d'une réponse directe aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.</p>

Description du projet :

Actuellement, les déchets ménagers et assimilés ramassés par le service de la CCPV pèsent en moyenne 385 kg par an par habitant (poids collecté, hors apports en déchetterie).

45 % de la poubelle est collecté sélectivement et fait l'objet d'un recyclage (emballages, papiers, verre, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques) ou d'une valorisation organique (compostage industriel des déchets verts ramassés en porte-à-porte : tontes de pelouse, branchages, feuilles mortes, ...). Les 55 % restants (déchets résiduels), soit 220 kg par habitant et par an, font l'objet d'une valorisation énergétique (ordures ménagères), et pour une petite partie, d'un traitement par enfouissement (encombrants).

Parmi les déchets résiduels, les déchets alimentaires ou de cuisine issus de la confection et de la prise des repas (épluchures de légumes, fruits, coquilles d'œufs, restes alimentaires divers d'origine végétale ou animale, marc de café, sachets de thé, ...) ne font pas l'objet d'un tri, ni d'une valorisation adaptée. Pourtant ce sont des biodéchets à l'instar des déchets verts, qui sont des déchets non dangereux et biodégradables. Ils peuvent être valorisés par la technique du compostage (production d'un amendement naturel : le compost) ou de la méthanisation (production de biogaz et de digestat).

Le gisement potentiel des biodéchets alimentaires est estimé à 72 kg/an/hab et le gisement mobilisable, à 18 kg (poids pouvant être effectivement trié et valorisé).

Les dispositions réglementaires, depuis les lois Grenelle de 2010, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2017, jusqu'à la dernière loi votée en janvier 2020 sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, incitent les collectivités territoriales, à proposer aux habitants d'ici 2024, une solution de tri à la source, afin que les biodéchets dont les déchets alimentaires, soient valorisés.

Deux solutions techniques existent pour y parvenir :

- Via une collecte séparée, organisée en porte-à-porte (tri et dépose des biodéchets dans des bacs spécifiques et collecte par un camion benne) ou apport volontaire (dépose dans des bornes adaptées installées dans des communes).
- Via une gestion de proximité (compostage à domicile, compostage partagé en pied d'immeubles, à la cantine, broyage et paillage des déchets verts, ...).

Les élus du Valois sont favorables à privilégier le compostage domestique qui est une pratique peu coûteuse, simple à promouvoir et valorisante pour les habitants (production de compost).

Dès le printemps 2022, le service de la CCPV sensibilisera et accompagnera les foyers volontaires, autour de la pratique du compostage des biodéchets.

Chaque foyer souhaitant s'engager dans la pratique pourra faire l'acquisition d'un composteur, moyennant une participation financière, selon la taille du matériel (environ 50 % du coût de l'équipement). Des composteurs en bois seront proposés, choisis pour le matériau naturel et durable, avec 2 litrages, 400 ou 600 litres. Un guide pratique et un bioseau d'une capacité de 10 litres seront remis gracieusement afin de collecter et stocker facilement les déchets de cuisine.

Près de 3 500 foyers individuels sont susceptibles de s'engager dans la pratique. Au bout de 6 années de promotion de la pratique, entre 200 et 500 tonnes de biodéchets alimentaires par an, peuvent être détournés des déchets résiduels, ce qui représente un coût annuel de traitement évité d'au moins 15 000 €.

Un appel d'offres est publié auprès de fournisseurs de composteurs et une régie de recettes sera créée, afin de percevoir les règlements par chèque ou numéraire des montants des composteurs émis par les habitants.

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées par la collectivité et traitées par le SMDO. - Favoriser l'amendement naturel des jardins des particuliers. - Favoriser des démarches éco-citoyennes qui responsabilisent les ménages vis-à-vis de leur production de déchets et générer plus de tri à la source. - Limiter les nuisances environnementales : moins de déchets présentés à la collecte, moins de pollution liée à leur transport. - Limiter les coûts de gestion des déchets. - Renforcer les relations de proximité (échange d'information et de conseils sur la pratique de compostage entre la collectivité, les communes et les habitants). 																														
Partenaires	<p>Accompagnement technique du SMDO (fourniture d'une maquette d'un guide du jardinage au naturel, soutien à l'animation sur le compostage, dispense de formations sur l'animation en prévention des déchets).</p> <p>Ingénierie interne.</p> <p>ADEME, CD60 : financement.</p>																														
Coût prévisionnel net	110 000 € HT (hors produit des cessions de composteurs)																														
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Composteurs</td> <td rowspan="4">174 000</td> <td rowspan="4">100</td> <td>Cessions</td> <td>64 000</td> <td>36,78</td> </tr> <tr> <td>Bioseaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Guides pratiques</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication</td> <td>CCPV</td> <td>110 000</td> <td>63,22</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>174 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>174 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Composteurs	174 000	100	Cessions	64 000	36,78	Bioseaux				Guides pratiques				Communication	CCPV	110 000	63,22	Total	174 000	100		174 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																										
Composteurs	174 000	100	Cessions	64 000	36,78																										
Bioseaux																															
Guides pratiques																															
Communication			CCPV	110 000	63,22																										
Total	174 000	100		174 000	100																										
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2022-2026</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026</p>																														
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de composteurs attribués.</p> <p>Nombre de kg d'ordures ménagères résiduelles en moins.</p>																														

FICHE ACTION N°16 : CREATION DE POINTS DE COLLECTE DE PROXIMITE POUR EMBALLAGES PAPIERS ET ORDURES MENAGERES

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Traiter les déchets/développer l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Dès 1997, la Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers et a adhéré au Syndicat Mixte du Département de l'Oise, en lui déléguant la compétence transport et traitement des déchets.</p> <p>La collecte sélective des emballages et papiers a été le 1^{er} projet d'optimisation de cette gestion, porté par le Syndicat, dans le cadre du contrat programme conclu avec l'éco-organisme CITEO.</p> <p>Les modalités de ramassage ont été révisées au fil du temps, afin de rationaliser le service, avec l'instauration de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques et la collecte « monoflux » des emballages et du papier. En 2018, le service s'est modernisé avec la mise en place de la collecte robotisée des emballages et papiers, ordures ménagères, et du transfert direct route-rail des déchets. Cette démarche a permis d'améliorer le service (remise de bacs roulants offrant plus d'hygiène, 1 passage toutes les semaines pour les emballages et papiers), de développer le tri des déchets recyclables (utilisation de plus gros bacs pour les déchets triés, extension du tri aux professionnels) et diminuer les tonnages de déchets peu ou non valorisés, de sécuriser le travail des opérateurs, d'optimiser le transfert rail-route des déchets (utilisation de caissons amovibles sur les camions de collecte déposables sur les wagons) et de maîtriser les dépenses du service.</p> <p>En 2019, chaque habitant du Valois a trié en moyenne 174 kg de déchets valorisables, ce qui représente 45 % du poids total de la poubelle ménagère ; soit une augmentation de 14 kg de déchets triés par rapport à 2018 et une baisse de 6% des déchets ménagers.</p> <p>Fort de son expérience et en lien avec la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial, la communauté de communes souhaite compléter le dispositif de pré-collecte présent sur son territoire, afin de faire progresser les performances de tri des déchets. Des points de collecte de proximité équipés de bacs stationnaires de grande capacité seront créés à l'occasion.</p>

Description du projet :

Depuis 2018, les ramassages en porte-à-porte des emballages ménagers et des papiers en mélange et des ordures ménagères résiduelles sont exécutés par un prestataire, avec des camions à benne à préhension latérale (26 tonnes), équipés d'un caisson amovible. Les chauffeurs des camions téléguident depuis la cabine, un bras latéral articulé muni de « pointes diamant » qui saisit les bacs par leur collerette, les lève, vide leur contenu dans la trémie haute et les repose au sol, à l'emplacement même de leur présentation. Les déchets déposés dans la trémie sont transférés dans un caisson par 2 vis sans fin. Le caisson une fois rempli est ensuite déchargé directement sur un wagon au quai de transfert d'Ormoy-Villers, pour rejoindre par la voie du rail, le centre de tri de Villers-Saint-Paul, géré par le SMDO.

Les ménages, artisans, commerçants et petites entreprises, usagers du service public de collecte, sont dotés de bacs roulants compatibles avec ce nouveau mode de collecte (bacs 2 roues de 180, 240 ou 360 litres, bacs 4 roues de 660 litres).

La collecte robotisée implique de respecter quelques règles de positionnement des bacs : placement selon un marquage au sol, collerette face à la rue, dégagé de tout obstacle. Elle est exécutée sur la plus grande partie du territoire, excepté dans les rues commerçantes et le quartier ancien de la ville de Crépy-en-Valois, et les voies étroites de quelques communes, où circule un camion benne traditionnel à chargement arrière, de petit gabarit (12 tonnes).

Pour des configurations particulières de voies, situées en impasse, très étroites ou encombrées de véhicules, qui ne permettent pas l'accès des camions robotisés, des points de regroupement des bacs sont créés. Toutefois, ce mode de présentation est contraignant pour les usagers (sortie/rentree du bac les jours de collecte, distance à parcourir, plusieurs bacs à un même endroit, ...).

En complément de la collecte en porte-à-porte, la CCPV souhaite expérimenter des points d'apport volontaire des déchets, équipés de bacs stationnaires de grande capacité adaptés aux bennes à chargement latéral (2 200 à 3 200 litres, dédiés au tri des emballages et papiers et à la dépose des ordures résiduelles).

Dans ce cas, les usagers apportent leurs déchets préalablement conditionnés en sacs dans les gros bacs. Ce mode de collecte de proximité présente plusieurs avantages :

- Pas de stockage de bac à domicile, ni de sortie et de rentrée de bac les jours de collecte.
- Fréquence de vidage modulable selon le remplissage des gros bacs.
- Pas d'encombrement des trottoirs.
- Moins de nuisances sonores liées au passage en porte-à-porte des camions.

Ce dispositif de collecte sera mis en place dans des quartiers d'environ 15 maisons et/ou un ensemble d'habitats collectifs, en milieu rural ou urbain (jusqu'à 6 points d'apport expérimentés).

Les bacs stationnaires dédiés au tri sont équipés d'opercules de collecte sur les 2 faces pour permettre le dépôt des emballages, papiers et cartons et ceux conçus pour les ordures ménagères résiduelles, sont munis d'un couvercle dont l'ouverture/la fermeture est actionnée par une pédale ou une manette.

Objectifs opérationnels poursuivis :

- Favoriser le tri des déchets.
- Offrir un dispositif pratique de collecte de proximité aux usagers.
- Optimiser la fréquence de collecte de ces points (pouvant être réduite à tous les 15 jours pour les ordures résiduelles).

Partenaires	Accompagnement technique du prestataire de collecte VEOLIA. Ingénierie interne. Conseil Départemental de l'Oise : financement.					
Coût prévisionnel	35 000 € HT					
Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	
	Bacs 2 200 à 3 200 litres	35 000	100			
				CCPV	35 000	100
	Total	35 000	100		35 000	100
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022/2023 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023					
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de point de collecte de proximité mis en place. Quantité et qualité des déchets recyclables collectés. Fréquence de collecte.					

FICHE ACTION N°17 : ELABORER UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Encourager une transition agricole et une alimentation locale
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La CCPV élabore actuellement son PCAET. La stratégie telle que validée, favorisera un aménagement durable du territoire en s'appuyant notamment sur le secteur agricole. Par ailleurs, une démarche est en cours auprès de certains établissements scolaires du territoire afin d'œuvrer dans la limitation du gaspillage alimentaire et dans le tri des déchets et en particulier des biodéchets.</p> <p>C'est dans ce cadre que la CCPV prévoit la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial.</p> <p>Le projet alimentaire territorial répond à un enjeu d'ancrage territorial et revêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles. - Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ; - une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine. <p>Description du projet :</p> <p>Etapes de réalisation, y compris les mesures environnementales et la communication :</p> <p>1 - <u>Produire localement (renforcer l'autonomie alimentaire du territoire)</u> :</p> <p>Communication spécifique sur le déficit en petits fruits, en élevage. Favoriser l'implantation des maraîchers. Développer des légumes de pleins champs. Recherche de foncier disponible (notamment public), aide à la conversion/ à l'installation.</p>

2 - Transformer localement :

Faire revenir des entreprises de transformation (atelier de découpe, atelier de transformation, ...).

3 - Distribuer localement :

Diagnostic : enquête réalisée sur chaque marché, par les lycéens du lycée Jean Monnet par exemple.

Rendre visibles les outils existants : Approlocal, AMAP notamment.

Créer ou accompagner le développement d'un magasin de produits locaux porté par une collectivité/ une association ou un acteur de l'ESS.

Organiser un marché régulier des producteurs locaux.

Utiliser les gares comme zone de distribution de paniers de circuit court.

Créer une plateforme mutualisée pour les producteurs à destination de la restauration hors foyers, mise en place d'une plateforme logistique pour favoriser le circuit local, trouver un moyen de transport du producteur aux consommateurs (collectivités, entreprises, particuliers...) à des coûts raisonnables.

Ramener de la vente ambulante (du pain, de l'épicerie, du vrac, etc.) dans les villages à des horaires adaptés à la présence des consommateurs (en soirée).

Inclure les supermarchés dans la démarche d'approvisionnement local.

4 - Consommer localement :

Favoriser l'approvisionnement en local et/ou bio pour la restauration collective (en réponse à la loi Egalim) – 1. Etat des lieux sur la capacité de production du territoire et sur l'approvisionnement actuel des cantines (marchés publics, modes de livraison, pourcentage actuel de produits locaux et biologiques, ...). 2. Accompagnement des communes volontaires : réorganisation des cantines, rédaction des marchés publics, mutualisations éventuelles, ... 3. Aide à l'installation de maraîchers.

Inclure les restaurateurs et la grande distribution.

Faciliter l'accès aux produits locaux.

Intégrer dans les cahiers des charges destinés aux fournisseurs de denrées alimentaires (prestataires privés) l'obligation de proposer des produits « durables » de proximité.

5 - Rayonner localement :

Organiser des visites de fermes en présentant la production mais aussi les démarches de la ferme pour l'environnement, le lien social, l'économie locale, la biodiversité.

Création d'une signalétique spécifique pour promouvoir les producteurs locaux, les lieux d'achat de produits locaux et biologiques du territoire, créer une unité et une visibilité auprès de la population locale. Privilégier la communication sur les axes routiers passants des flux domicile/travail.

Créer un livret des producteurs locaux pour accompagner la consommation locale (production, label(s), contact, horaires d'ouverture, lieux où trouver les produits...), des cartes et/ou communications digitales (ex : applications smartphone) répertoriant les producteurs du territoire, les distributeurs automatiques, les boutiques, la vente à la ferme... Présentation des producteurs sur les sites internet et/ou les bulletins d'informations de la communauté de communes, de l'office de tourisme, des communes, etc.

Réfléchir aux débouchés en Ile-de-France.

Mise en place d'un label local « Pays de Valois ».

Promouvoir le fait maison et local.

Sensibiliser la population à l'alimentation locale, au bien-manger et au goût.

6 - Mettre en place un dispositif pour les publics défavorisés afin qu'ils puissent accéder à des produits locaux et bio :

Associer les structures relais et partenaires : Epiceries sociales, centres socio-culturels, établissements scolaires.

	<p>Définir les modalités de fonctionnement (tarifs, prise en charge par la collectivité, conditions d'accès, distribution, moyens de paiement, etc.).</p> <p>Organiser des ateliers cuisine et des animations pédagogiques.</p> <p>Organiser les circuits de valorisation des invendus.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Facteurs de bonne santé et bénéfique en termes d'émissions de gaz à effet de serre, le PAT serait également un des éléments de cohésion territoriale entre les communes et habitants du territoire.</p>																																								
Partenaires	<p>Institutions : Chambre d'agriculture (Approlocal), Bio Hauts de France, Agrotransfert, Communes, cuisines centrales, établissements scolaires, FDSEA60, Syndicat d'Exploitants Agricoles du Pays de Valois, Office du tourisme, CPIE.</p> <p>Entreprises / clients : agriculteurs/maraîchers, collectivités locales, magasins/épiceries, grande distribution.</p> <p>Etat, ADEME, Région Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture, Banque des Territoires : financement et ingénierie.</p>																																								
Coût prévisionnel	75 000 € HT																																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaborer un Projet Alimentaire Territorial</td> <td>75 000</td> <td>100</td> <td>AMI Plan de relance</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>DRAFF</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>ADEME</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chambre d'agriculture</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>22 500</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>75 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>30</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>75 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Elaborer un Projet Alimentaire Territorial	75 000	100	AMI Plan de relance					DRAFF					ADEME					Chambre d'agriculture					CCPV	22 500	Total	75 000	100		30				75 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																																					
Elaborer un Projet Alimentaire Territorial	75 000	100	AMI Plan de relance																																						
			DRAFF																																						
			ADEME																																						
			Chambre d'agriculture																																						
			CCPV	22 500																																					
Total	75 000	100		30																																					
			75 000	100																																					
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération :</p>																																								
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'actions mises en œuvre.</p> <p>Nombre d'écoles engagées dans la démarche d'alimentation locale.</p> <p>Diminution du volume de biodéchets alimentaires traités.</p>																																								

FICHE ACTION N°18 : DEVELOPPER L'IDENTITE « PRODUCTEURS DU VALOIS »

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Encourager une transition agricole et une alimentation locale
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays du Valois souhaite s'engager dans une démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial afin de répondre à un enjeu d'ancrage territorial et qui revêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles. - Une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire. - Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine. <p>Description du projet :</p> <p>La production artisanale locale reste à ce jour assez confidentielle. Les débouchés pour les producteurs, notamment de l'alimentaire, restent limités et réservés à une clientèle d'hyper proximité. Or, dans le cadre d'une politique globale de valorisation des savoir-faire locaux et de la qualité des produits, la CCPV envisage la création d'une « marque » Valois : « producteurs du Valois ». Cette initiative, portée par une communication importante de la collectivité, aura comme objectif de rendre plus visibles les producteurs locaux et de mieux informer les consommateurs de leur existence et de leur démarche de qualité.</p> <p>Le choix de retenir tel ou tel producteur sera gage de qualité et de référence pour les consommateurs. En effet, l'objectif est de mettre en avant les producteurs du territoire qui s'engagent dans des démarches de respect de l'environnement dans la production et la transformation des produits.</p>

	<p>Concrètement l'action aura comme déclinaison la mise en place de panneaux de signalisation indiquant la présence de « producteurs du Valois », la création de supports de communication (papiers et numériques), le développement de la « marque » auprès des acteurs touristiques du territoire (restaurants, structures d'hébergement, sites patrimoniaux, etc.).</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Les démarches de promotion du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois ont pour objectif de le rendre plus attractif pour les touristes mais aussi pour la population locale. Cette structuration de l'offre de produits constituera autant de leviers de croissance économique et de création d'emploi que de préservation de l'environnement et une qualité de l'alimentation.</p> <p>Les labélisations « producteur du Valois » pourraient contribuer à augmenter la notoriété du territoire au-delà des limites de la communauté de communes.</p>																																					
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Région Hauts-de-France : financement.																																					
Coût prévisionnel	20 000 € HT																																					
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développement d'une identité « producteur du Valois »</td> <td>20 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>6 000</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>20 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>20 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Développement d'une identité « producteur du Valois »	20 000	100																					CCPV	6 000	30	Total	20 000	100		20 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																																		
Développement d'une identité « producteur du Valois »	20 000	100																																				
			CCPV	6 000	30																																	
Total	20 000	100		20 000	100																																	
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : Septembre 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération :</p>																																					
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de producteurs référencés « producteurs du Valois ».</p> <p>Nombre d'emploi créés par les producteurs.</p>																																					

**FICHE ACTION N°19 : REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES
ECONOMIQUES INTERCOMMUNALES (ZAEI)
(Aménagements paysagers : création d'espaces verts, plantations de
végétaux, création de noues...)**

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Préserver la biodiversité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Communes
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Territoire composé de 62 communes principalement rurales, la politique de développement économique est essentielle et fait partie des axes prioritaires de l'intercommunalité. Elle a pour objectif d'apporter de nouveaux emplois, de la richesse par la taxation aux entreprises, et de ralentir la mobilité de ses travailleurs vers Paris et Roissy, qui y trouvent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs, en leur proposant des postes près de chez eux.</p> <p>Cette politique doit également s'opérer à travers la préservation de ses espaces naturels et de son agriculture, autre vecteur économique prépondérant et indispensable au territoire.</p> <p>La collectivité dispose de 4 principales zones d'activités répertoriées du Nord au Sud ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crépy-en-Valois - Nanteuil-le-Haudouin - Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-long - Mareuil-sur-Ourcq <p>Ces zones d'activités créées depuis longtemps par les communes, ne disposent d'aucune harmonie territoriale, tant architecturale, que paysagère ou environnementale. De plus, s'ajoute le fait que ces zones d'activités sont vieillissantes et, pour certaines, dégradées.</p> <p><u>Le projet :</u></p> <p>Dans le cadre des enjeux environnementaux, lié notamment à la préservation des espaces naturels, des corridors écologiques, à la qualité de l'air, etc., ainsi que pour répondre à l'enjeu de la qualité de vie au travail, la CCPV s'engage sur le programme suivant de travaux d'aménagement urbain dans ces zones d'activités :</p>

	<p>- Identifier les espaces publics et privés à requalifier et notamment les espaces potentiels de désimperméabilisation et de densification de la trame verte.</p> <p>- Améliorer la gestion de l'eau sur les espaces publics par des aménagements réalisés grâce aux solutions fondées sur la nature (actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité)</p> <p>De plus, afin d'être attractif, le territoire doit offrir des lieux de travail/de vie de qualité en requalifiant ces zones à terme permettant d'identifier des secteurs économiques plus qualitatifs et densément urbanisé et de créer une harmonie économique territoriale.</p> <p>La première zone d'activité à requalifiée sera celle de Crépy-en-Valois, puis Nanteuil-le-Haudouin et ensuite Le Plessis-Belleville. Le sujet de Mareuil-Sur-Ourcq étant moins important en termes d'implication financière, l'intervention sur celle-ci pourra intervenir en parallèle.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique. Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé.</p>																														
Partenaires	Commission Européenne, Etat, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, EPFLO, Banque des Territoires : financement et ingénierie. Communes.																														
Coût prévisionnel	120 000 € HT/ an, soit 600 000€ HT au total																														
Plan de financement	<table border="1" data-bbox="411 1032 1501 1256"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagements urbain</td> <td>600 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>180 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>600 000</td> <td>100</td> <td>600 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Aménagements urbain	600 000												CCPV	180 000					30	Total	600 000	100	600 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																											
Aménagements urbain	600 000																														
			CCPV	180 000																											
				30																											
Total	600 000	100	600 000	100																											
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022-2026 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km de voirie requalifiée (avec création de trames végétales : création d'espaces verts, de noues, plantations de haies et d'arbres, etc.). Nombre de m ² de foncier capté et requalifié.																														

FICHE ACTION N°20 : REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNALES (ZAEI) (Eclairage public intelligent...)

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Préserver la biodiversité
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Communes
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Territoire composé de 62 communes principalement rurales, la politique de développement économique est essentielle et fait partie des axes prioritaires de l'intercommunalité. Elle a pour objectif d'apporter de nouveaux emplois, de la richesse par la taxation aux entreprises, et de ralentir la mobilité de ses travailleurs vers Paris et Roissy, qui y trouvent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs, en leur proposant des postes près de chez eux. Cette politique doit également s'opérer à travers la préservation de ses espaces naturels et de son agriculture, autre vecteur économique prépondérant et indispensable au territoire. La collectivité dispose de 4 principales zones d'activités répertoriées du Nord au Sud ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crépy-en-Valois - Nanteuil-le-Haudouin - Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-long - Mareuil-sur-Ourcq <p>Ces zones d'activités créées depuis longtemps par les communes, ne disposent d'aucune harmonie territoriale, tant architecturale, que paysagère ou environnementale. De plus, s'ajoute le fait que ces zones d'activités sont vieillissantes et, pour certaines, dégradées.</p> <p>Le projet :</p> <p>Dans le cadre des enjeux environnementaux, lié notamment à la préservation des espaces naturels, des corridors écologiques, à la qualité de l'air, etc., ainsi que pour répondre à l'enjeu de la qualité de vie au travail, la CCPV s'engage sur l'identification des secteurs où l'extinction de l'éclairage public est possible afin de favoriser le développement d'une trame noire et ainsi de préserver la faune nocturne.</p> <p>Ce programme passe par la modification des systèmes d'éclairage public existants par des systèmes intelligents qui permettent de faire évoluer l'intensité de l'éclairage au fur et à mesure</p>

	<p>de la nuit en fonction de la luminosité de fin de journée et du matin, de la fréquentation des voies (piétons, cycles en particulier) et des besoins spécifiques du site (sécurité, horaires d'activité, etc...)</p> <p>La première zone d'activités à requalifier sera celle de Crépy-en-Valois, puis Nanteuil-le-Haudouin et ensuite Le Plessis-Belleville. Le sujet de Mareuil-Sur-Ourcq étant moins important en termes d'implication financière, l'intervention sur celle-ci pourra intervenir en parallèle.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique. Densification et renouvellement urbain : fonds de recyclage des friches et du foncier artificialisé.</p>																									
Partenaires	Commission Européenne, Etat, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, EPFLO, Banque des Territoires : financement et ingénierie. Communes.																									
Coût prévisionnel	30 000 € HT/ an, soit 150 000€ HT total																									
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagements urbain</td> <td>150 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>45 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>150 000</td> <td>100</td> <td>150 000</td> <td>30</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%	Aménagements urbain	150 000												CCPV	45 000	Total	150 000	100	150 000	30
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT	%																						
Aménagements urbain	150 000																									
			CCPV	45 000																						
Total	150 000	100	150 000	30																						
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 Date de réalisation du projet : 2022-2026 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026																									
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de km de voirie requalifiée. Nombre de mats d'éclairage public remplacés par mats à leds intelligents.																									

FICHE ACTION N°21 : REQUALIFICATION URBAINE DE FRICHES DANS LE CADRE DU PROJET DE QUARTIER GARE DE CREPY-EN-VALOIS POUR LA CONSTITUTION D'UNE OFFRE FONCIERE DEDIEE A L'ACTIVITE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Rechercher une sobriété foncière
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Territoire composé de 62 communes principalement rurales, la politique de développement économique est essentielle et fait partie des axes prioritaires de l'intercommunalité. Elle a pour objectif d'apporter de nouveaux emplois, de la richesse par la taxation aux entreprises, et de limiter les déplacements pendulaires de ses actifs vers Paris et Roissy. En effet, ceux-ci y trouvent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs, mais leur accès se fait principalement en véhicule individuel. Il s'agit donc de leur proposer des postes équivalent mais près de chez eux.</p> <p>De plus, compte-tenu de cette position géographique avantageuse (en voiture : 15 min de Roissy CDG, 15 min de l'A1, 1 h de Paris centre) et du foncier qui se raréfie aux portes de Paris, le territoire subit des spéculations immobilières. Ce phénomène empêche le territoire de développer une offre foncière harmonieuse et cohérente avec ses objectifs.</p> <p>La maîtrise foncière est la clef pour que la collectivité développe des projets à plus forte valeur ajoutée, mais aussi dans un souci de préservation de son patrimoine naturel et environnemental, qui sont d'autres vecteurs d'attractivité économique prépondérants et indispensables au territoire et à la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>Par ailleurs, bien que l'économie locale se tertiarise, le Pays de Valois ne dispose d'aucune offre adaptée à la demande actuelle.</p> <p>Cela est particulièrement le cas pour la ville centre de Crépy-en-Valois, qui ne dispose d'aucune offre tertiaire, pourtant située à 35 min en train de Gare du Nord. Enfin, au-delà de capter des entreprises exogènes, cette offre tertiaire permettra à la CCPV de répondre avant tout aux</p>

	<p>besoins des entreprises et particuliers du territoire qui ne trouvent pas de solutions d'implantation ou de développement.</p> <p>Description du projet :</p> <p>La collectivité souhaite donc profiter de l'étude urbaine menée conjointement avec la ville de Crépy-en-Valois, sur un périmètre de 40 hectares autour de la gare, pour revitaliser des sites industriels en friches depuis un certain nombre d'années et y installer de nouvelles activités à plus forte valeur ajoutée et notamment une offre de bureaux.</p> <p>L'opération consistera donc en l'acquisition, la démolition, l'éventuelle dépollution et enfin l'aménagement des terrains.</p> <p>L'objectif étant de commercialiser du foncier adapté à construction de bâtiments d'activités économiques diversifiées et notamment à de l'activité tertiaire, à proximité immédiate de la gare.</p> <p>En plus de la mobilisation de fonciers stratégiques, ce projet nécessitera l'aménagement d'espaces publics qualitatifs. Ceux-ci mettront la priorité sur une gestion naturelle des eaux pluviales et une végétalisation importante, afin de créer des îlots de fraîcheur et d'améliorer la situation actuelle en termes de biodiversité.</p> <p>Tout ceci permettant de rendre le site attractif pour les futurs salariés mais aussi pour les habitants du secteur.</p> <p>Enfin, il sera imposé aux preneurs de ces terrains, la construction de bâtiments respectant des normes environnementales élevées et une grande qualité architecturale.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Cette offre nouvelle permettra d'éviter des déplacements pendulaires vers l'Île-de-France en répondant aux besoins d'emploi des habitants du territoire.</p> <p>La densification de l'emploi, notamment en secteur de renouvellement urbain, permettra d'éviter l'artificialisation des sols.</p> <p>Enfin, l'offre de bâtiments de bureaux neufs et de haute qualité architecturale et environnementale et des aménagements publics laissant une place importante à la nature, permettra d'engager le territoire dans sa transition écologique et énergétique sur le volet développement économique.</p>																																				
Partenaires	EPFLO, Commission Européenne, Etat, ADEME, Région Hauts-de-France, Département de l'Oise, Banque des Territoires : financement et ingénierie.																																				
Coût prévisionnel	3 000 000 € HT																																				
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisitions foncières</td> <td>1 000 000</td> <td>50</td> <td>Etat</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aménagements urbain</td> <td>1 000 000</td> <td>50</td> <td>EPFLO</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>900 000</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3 000 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>3 000 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Acquisitions foncières	1 000 000	50	Etat			Aménagements urbain	1 000 000	50	EPFLO						Région						CCPV	900 000	30	Total	3 000 000	100		3 000 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																
Acquisitions foncières	1 000 000	50	Etat																																		
Aménagements urbain	1 000 000	50	EPFLO																																		
			Région																																		
			CCPV	900 000	30																																
Total	3 000 000	100		3 000 000	100																																
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 (études)</p> <p>Date de réalisation du projet : 2024</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2025</p>																																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre m² de surface de plancher à destination de bureaux mis sur le marché.</p> <p>Niveau de performance énergétique et environnementale des bâtiments.</p> <p>Ratio surface en espaces naturels/ surface bâtie et imperméabilisée.</p>																																				

FICHE ACTION N°22 : RENOVATION ENERGETIQUE ET CREATION D'UNE HUITIEME CELLULE DU BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF (BIL)

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Rechercher une sobriété foncière
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Territoire composé de 62 communes principalement rurales, la politique de développement économique est essentielle et fait partie des axes prioritaires de l'intercommunalité. Elle a pour objectif d'apporter de nouveaux emplois, de la richesse par la taxation aux entreprises, et de limiter les déplacements pendulaires de ses actifs vers Paris et Roissy. En effet, ceux-ci y trouvent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs, mais leur accès se fait principalement en véhicule individuel. Il s'agit donc de leur proposer des postes équivalents mais près de chez eux.</p> <p>Par ailleurs, compte-tenu de cette position géographique avantageuse (en voiture : 15 min de Roissy CDG, 15 min de l'A1, 1 h de Paris centre, via deux axes routiers majeurs, la N2 et la N330) et du foncier qui se raréfie aux portes de Paris, le territoire subit les spéculations immobilières. Ce phénomène empêche le territoire de développer une offre foncière harmonieuse et cohérente avec ses objectifs.</p> <p>Cette politique doit donc s'opérer à travers la préservation des espaces naturels et agricoles du territoire, qui sont d'autres vecteurs d'attractivité économique prépondérants et indispensables au territoire et à la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>La maîtrise foncière est la clef pour que la collectivité développe des projets à plus forte valeur ajoutée, mais aussi dans un souci de préservation de son patrimoine environnemental.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Aujourd'hui, la CCPV a de grandes difficultés pour offrir aux artisans locaux la possibilité de s'installer dans de bonnes conditions d'exploitation sur le territoire. Le foncier bâti vacant ou en friche, est en effet rare, car capté par des industriels ou investisseurs qui ne souhaitent pas le remettre sur le marché ou les conservent en réserve foncière.</p>

	<p>Par ailleurs, la CCPV n'ayant pas de foncier disponible, peut difficilement réaliser des opérations permettant d'atteindre ce but. Seul le Bâtiment Industriel Locatif (BIL) le permet. Mais composé de seulement 7 cellules, toutes occupées, dont une par une structure de danse de la CCPV, il ne répond pas à la demande. Par ailleurs, ce bâtiment vétuste ne respecte pas les ambitions de sobriété énergétique de la collectivité. Il est ainsi prévu une rénovation énergétique du bâtiment et une extension permettant d'accueillir une septième activité économique.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Cette offre nouvelle permettra d'éviter des déplacements d'entreprises du territoire notamment vers l'Île-de-France en répondant aux besoins d'emplois des habitants du territoire. La densification de l'emploi, notamment en secteur de renouvellement urbain, permettra d'éviter l'artificialisation des sols. Enfin, l'offre de bâtiments de haute qualité environnementale permettra d'engager le territoire dans sa transition écologique et énergétique sur le volet développement économique.</p>																																						
Partenaires	Commission Européenne, Etat, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, SE60, FNCCR, EDF, Banque des Territoires : financement et ingénierie.																																						
Coût prévisionnel	150 000 € HT																																						
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Postes de dépenses</th> <th rowspan="2">DEPENSES € HT</th> <th rowspan="2">%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th rowspan="2">%</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiments</td> <td>150 000</td> <td>100</td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Etat</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>SE60</td> <td></td> <td>20 à 35%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>45 000</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>150 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>150 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%			Bâtiments	150 000	100	Région						Etat						SE60		20 à 35%				CCPV	45 000	30	Total	150 000	100		150 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT				%	RECETTES € HT		%																															
Bâtiments	150 000	100	Région																																				
			Etat																																				
			SE60		20 à 35%																																		
			CCPV	45 000	30																																		
Total	150 000	100		150 000	100																																		
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022 (études) Date de réalisation du projet : 2023 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023</p>																																						
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'entreprises installées à la livraison du bâtiment. Niveau de performance énergétique et environnementale du bâtiment. Nombre de kW/h économisés par an.</p>																																						

FICHE ACTION N°23 : CREATION D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU PAYS DE VALOIS

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	<i>Non désigné à ce jour</i>
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Depuis l'achèvement du premier schéma directeur d'alimentation en eau potable datant de plus de 10 ans, le territoire a subi des évolutions démographiques et techniques. Des travaux d'eau potable ont ainsi été réalisés sur certains secteurs et des nouvelles zones urbanisées ont été créées. De nouvelles études ont été menées, faisant apparaître de nouvelles possibilités et de nouveaux besoins.</p> <p>C'est dans ce contexte que la CCPV souhaite créer une version de son schéma directeur d'alimentation en eau potable, intégrant la notion de puits structurants et d'interconnexions. Celui-ci sera couplé avec la création d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), afin de garantir la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en cas de défaillance de ressource, d'ouvrages ou d'apparition du danger.</p> <p>Description du projet :</p> <p>L'étude proposée est ainsi composée d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, définies de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • TRANCHE FERME : Révision du schéma directeur d'alimentation en eau potable <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic, ○ Phase 2 : Modélisation des réseaux, ○ Phase 3 : Scénarii d'optimisation de l'alimentation et élaboration du nouveau schéma directeur d'alimentation en eau potable.

	<ul style="list-style-type: none"> • TRANCHE OPTIONNELLE : Elaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase 4 : Etude de dangers et évaluation des risques sanitaires, ○ Phase 5 : Proposition d'amélioration - élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>L'objectif pour la CCPV est de définir une stratégie permettant une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures existantes et à venir, ainsi que de mettre en œuvre des mesures et des outils pour garantir une gestion de la sécurité sanitaire des eaux.</p>																														
Partenaires	Agence de l'Eau Seine Normandie (financeur) Département de l'Oise Agence Régionale de la Santé Maires et Présidents de syndicats d'eau potable pour les communes concernées Délégués / prestataires en eau potable																														
Coût prévisionnel	376 000 € HT																														
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonction 811 Article 617 « études et recherches »</td> <td>376 000</td> <td>100</td> <td>AESN</td> <td>300 800</td> <td>80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>75 200</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>376 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>376 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Fonction 811 Article 617 « études et recherches »	376 000	100	AESN	300 800	80				CCPV	75 200	20							Total	376 000	100		376 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																										
Fonction 811 Article 617 « études et recherches »	376 000	100	AESN	300 800	80																										
			CCPV	75 200	20																										
Total	376 000	100		376 000	100																										
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2021 Date de réalisation du projet : Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Date d'approbation phase par phase de l'étude par les membres du COPIL.																														

FICHE ACTION N°24 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (P.P.R.E) RU D'AUTHEUIL

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	<i>Non désigné à ce jour</i>
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Dans le contexte général de l'atteinte du bon état des cours d'eau exigé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) s'est dotée d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) sur 5 ans du Ru d'Autheuil. Les procédures de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, permettant notamment, d'intervenir sur des parcelles privées avec des fonds publics se sont achevées en début d'année 2021. De ce fait, la CCPV a obtenu un arrêté préfectoral en date du 28 juin 2021, lui permettant ainsi de mettre en œuvre son PPRE sur le Ru d'Autheuil.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Les études et travaux proposés dans le PPRE concernent principalement la restauration des berges et du lit du cours d'eau, l'amélioration hydraulique des écoulements et la restauration de la continuité écologique. Le programme d'entretien comprend des travaux légers ou moyens sur la ripisylve, la gestion d'embâcles, la lutte contre les espèces invasives et indésirables, ainsi que la reconstitution de la ripisylve par plantation.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Les objectifs suivis seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le libre écoulement des eaux et améliorer les écoulements dans le lit mineur ; • Eviter de générer des niches d'érosion des berges pouvant être causées par des embâcles ; • Protéger des encombres les ouvrages hydrauliques et les passages busés ; • Assurer la pérennité et les fonctionnalités de la végétation rivulaire ; • Diversifier les habitats pour la faune et la flore ; • Améliorer les capacités auto-épuratoires du cours d'eau.

Partenaires	Agence de l'Eau Seine Normandie (financeur) Conseil Départemental de l'Oise (financeur) L'Office Français de la Biodiversité																																			
Coût prévisionnel	655 700€ HT (dépenses prévisionnelles sur 5 ans).																																			
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et travaux</td> <td>655 700</td> <td>100</td> <td>Agence de l'Eau</td> <td>490 300</td> <td>74,78</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental de l'Oise</td> <td>34 200</td> <td>5,22</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>131 200</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>655 700</td> <td>100</td> <td></td> <td>655 700</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>						Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Etudes et travaux	655 700	100	Agence de l'Eau	490 300	74,78				Conseil Départemental de l'Oise	34 200	5,22				CCPV	131 200	20	Total	655 700	100		655 700	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																															
Etudes et travaux	655 700	100	Agence de l'Eau	490 300	74,78																															
			Conseil Départemental de l'Oise	34 200	5,22																															
			CCPV	131 200	20																															
Total	655 700	100		655 700	100																															
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : fin 2021 Date de réalisation du projet : Date prévisionnelle de fin d'opération : fin 2026																																			
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi des stations de mesures sur le cours d'eau.																																			

FICHE ACTION N°25 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN (P.P.R.E) GRIVETTE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	<i>Non désigné à ce jour</i>
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Dans le contexte général de l'atteinte du bon état des cours d'eau exigé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) s'est dotée d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) sur 5 ans de la rivière Grivette. Les procédures de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, permettant notamment, d'intervenir sur des parcelles privées avec des fonds publics se sont achevées en début d'année 2021. De ce fait, la CCPV a obtenu un arrêté préfectoral en date du 15 avril 2021, lui permettant ainsi de mettre en œuvre son PPRE sur la Grivette</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <p>Les études et travaux proposés dans le PPRE concernent principalement la restauration de la continuité écologique, la renaturation et la simplification du réseau hydraulique, la préservation et la valorisation des zones humides ainsi que l'aménagement d'abreuvoirs et de clôtures. Le programme d'entretien comprend des travaux légers ou moyens sur la ripisylve, la gestion d'embâcles, la lutte contre les espèces invasives et indésirables, ainsi que la reconstitution de la ripisylve par plantation.</p> <p><u>Objectifs opérationnels poursuivis :</u></p> <p>Les objectifs suivis seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le libre écoulement des eaux et améliorer les écoulements dans le lit mineur ; • Eviter de générer des niches d'érosion des berges pouvant être causées par des embâcles ; • Protéger des encombres les ouvrages hydrauliques et les passages busés ; • Assurer la pérennité et les fonctionnalités de la végétation rivulaire ; • Diversifier les habitats pour la faune et la flore ;

	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités auto-épuratoires du cours d'eau. 																														
Partenaires	Agence de l'Eau Seine Normandie (financeur) Conseil Départemental de l'Oise (financeur) L'Office Français de la Biodiversité																														
Coût prévisionnel	826 820 HT (dépenses prévisionnelles sur 5 ans).																														
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et travaux</td> <td>826 820</td> <td>100</td> <td>Agence de l'Eau</td> <td>577 528</td> <td>69,85</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental</td> <td>52 020</td> <td>6,29</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>197 272</td> <td>23,86</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>826 820</td> <td>100</td> <td></td> <td>826 820</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Etudes et travaux	826 820	100	Agence de l'Eau	577 528	69,85				Conseil Départemental	52 020	6,29				CCPV	197 272	23,86	Total	826 820	100		826 820	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																										
Etudes et travaux	826 820	100	Agence de l'Eau	577 528	69,85																										
			Conseil Départemental	52 020	6,29																										
			CCPV	197 272	23,86																										
Total	826 820	100		826 820	100																										
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : fin 2021 Date de réalisation du projet : Date prévisionnelle de fin d'opération : fin 2026																														
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi des stations de mesures sur le cours d'eau.																														

FICHE PROJET N°26 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES AGRICULTEURS DANS LE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENTS ET COULEES DE BOUES

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Communes
Maître d'œuvre	<i>Procédure d'attribution en cours</i>
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Afin d'améliorer l'état des cours d'eau de la Gergogne, de la Grivette et du Ru d'Autheuil, en limitant, notamment, les apports de sédiments liés aux phénomènes de ruissellement agricole et urbain, mais aussi pour protéger les habitants du territoire des risques d'inondation et de coulées de boues dans les parties les plus menacées par ce risque sur le territoire, la CCPV souhaite se doter d'un programme d'aménagements d'hydraulique douce sur ces bassins versants.</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <p>Il s'agit de réaliser, dans un premier temps, une étude globale intégrant un état des lieux et un diagnostic des bassins versant, une étude hydrologique et hydraulique, une phase de concertation avec les acteurs locaux et enfin, la réalisation d'un programme d'aménagement au stade PRO (projet).</p> <p>La seconde partie de l'étude permettra d'élaborer un dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) et de procéder à l'enquête publique correspondante.</p> <p>A l'issue de l'arrêté de DIG les travaux d'aménagements pourront être lancés sur les différentes communes du territoire concerné.</p> <p><u>Objectifs opérationnels poursuivis :</u></p> <p>Les objectifs majeurs visés par cette opération de ruissellement sont de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maitriser les ruissellements agricoles et les rejets urbains d'eaux pluviales en limitant les apports de sédiments sur les cours d'eau et en valorisant le potentiel d'infiltration ; ✓ Valoriser les champs d'expansion des crues dans les fonds de vallées ; ✓ Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines. 																																				
Partenaires	<p>Agence de l'eau Seine Normandie (financeur) Maires des communes concernées Département de l'Oise Direction Départemental des Territoires de l'Oise (DDT) Chambre d'agriculture Office National des Forêts Syndicat de rivière Ourcq Aval Association ADOPTA</p>																																				
Coût prévisionnel	120 000 € HT par an sur 10 ans soit 1 200 000 € HT																																				
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Postes de dépenses</th> <th style="text-align: center;">DEPENSES € HT</th> <th style="text-align: center;">%</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">RECETTES € HT</th> <th style="text-align: center;">%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes et Travaux</td> <td style="text-align: right;">1 200 000€</td> <td style="text-align: center;">100</td> <td style="text-align: center;">AESN</td> <td style="text-align: right;">960 000</td> <td style="text-align: center;">80</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">CCPV/Communes</td> <td style="text-align: right;">240 000</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total</td> <td style="text-align: right;">1 200 000</td> <td style="text-align: center;">100</td> <td></td> <td style="text-align: right;">1 200 000</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Etudes et Travaux	1 200 000€	100	AESN	960 000	80				CCPV/Communes	240 000	20													Total	1 200 000	100		1 200 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																
Etudes et Travaux	1 200 000€	100	AESN	960 000	80																																
			CCPV/Communes	240 000	20																																
Total	1 200 000	100		1 200 000	100																																
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : septembre 2021 Date de réalisation du projet : 2023 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2031</p>																																				
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Suivi du nombre de chantiers réceptionnés. Nombre de phénomènes observés et recensés par des arrêtés de catastrophes naturelles.</p>																																				

FICHE PROJET N°27 : ETUDE PREALABLE A LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Accompagner le territoire dans sa transition écologique et énergétique
Thématique	Protéger la ressource en eau et améliorer l'assainissement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	<i>Non désigné à ce jour</i>
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>La loi NOTRe impose aux EPCI, la prise de compétence assainissement collectif. Sur le territoire du Pays de Valois, les élus ont souhaité fixer comme échéance, la date du 1^{er} janvier 2025 pour la prise de compétence. Une étude préalable doit donc être menée sur les différents aspects technique, juridique, financier et organisationnel.</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <p>Un diagnostic des services d'assainissement communaux et intercommunaux devra être réalisé afin de connaître au mieux le patrimoine à reprendre en gestion ainsi que l'état financier des budgets associés. Un programme pluriannuel de travaux sera proposé par un bureau d'études, en concertation avec les élus locaux, et l'impact du prix de l'eau sera calculé afin de mettre en œuvre ce programme.</p> <p><u>Objectifs opérationnels poursuivis :</u></p> <p>L'objectif de cette opération est de permettre à la CCPV de pouvoir définir et d'appréhender les conditions de mise en œuvre du transfert de compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2025.</p>
Partenaires	Agence de l'Eau Seine Normandie (financeur).
Coût prévisionnel	40 000 € HT

Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
	Fonction 811 Article 617 « études et recherches »	40 000	100	AESN	32 000	80
				CCPV	8 000	20
	Total	40 000	100		40 000	100
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2024 Date de réalisation du projet : 2024 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2026					
Indicateurs d'évaluation proposés						

FICHE ACTION N°28 : MOBILISATION D'ESPACES DE BUREAUX EXISTANTS AFIN D'ACCEILLIR DES STRUCTURES DEDIEES A LA FORMATION SUPERIEURE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Enseignement et formation
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p><u>Le contexte :</u></p> <p>Territoire composé de 62 communes principalement rurales, la politique de développement économique est essentielle et fait partie des axes prioritaires de l'intercommunalité. Elle a pour objectif d'apporter de nouveaux emplois et de ralentir le phénomène de déplacement pendulaire de ses actifs vers Paris et Roissy, principalement effectué en véhicule individuel, qui y trouvent des emplois plus qualifiés et plus rémunérateurs, en leur proposant des postes près de chez eux.</p> <p>Cette politique doit également s'opérer à travers la préservation de ses espaces naturels et de son agriculture, autres vecteurs d'activités économiques indispensables au territoire.</p> <p>Diversifier les activités économiques d'un territoire passe aussi par une offre de formation locale. Or, mis à part un BTS management des unités commerciales au Lycée Jean Monnet, le territoire ne dispose d'aucune offre après bac.</p> <p><u>Description du projet :</u></p> <p>La CCPV envisage de créer une offre de bureaux adaptée à l'accueil de formations supérieures dans des locaux existants et notamment dans l'espace EGB situé au Plessis-Belleville. Le projet consistera à engager une rénovation du bâtiment afin de le mettre aux normes actuelles de travail (télétravail, co-working, visio-conférences, etc.) afin de mettre sur le marché un espace de location de bureaux adaptables aux besoins des entreprises locales souhaitant se développer ou bien de nouvelles entreprises désirant s'installer sur le territoire.</p>

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Cette nouvelle offre locale permettra de limiter les déplacements d'habitants du territoire souhaitant suivre un parcours de formation, vers des territoires parfois éloignés du Valois. Par ailleurs, la rénovation de bâtiments existants permettra de ne pas mobiliser de foncier et de répondre à une demande de court terme.</p>																								
Partenaires	Région Hauts-de-France : financement.																								
Coût prévisionnel	200 000 € HT																								
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiments</td> <td>200 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>60 000</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>200 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>200 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Bâtiments	200 000	100							CCPV	60 000	30	Total	200 000	100		200 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																				
Bâtiments	200 000	100																							
			CCPV	60 000	30																				
Total	200 000	100		200 000	100																				
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2022-2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023</p>																								
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre m ² de surface de plancher à destination de structures de formation.																								

**FICHE PROJET N°29 : REALISATION D'UN PROJET DEDIE A LA
FORMATION PROFESSIONNELLE AFIN DE REpondre A LA DEMANDE
LOCALE, SUR UN TERRAIN EN ZONE D'ACTIVITES ACQUIS PAR LA
COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU QUARTIER GARE DE CREPY-EN-
VALOIS**

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Enseignement et formation
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Commune de Crépy-en-Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Les entreprises du territoire, notamment sur les pôles d'emploi de Crépy-en-Valois, mais aussi de Nanteuil-le-Haudouin et Le Plessis-Belleville/Lagny-le-Sec, peinent à procéder à des recrutements d'habitants de la communauté de communes qualifiés pour les occuper. En effet, les actifs du territoire se rendent prioritairement en Ile-de-France afin d'y trouver notamment une meilleure rémunération et une plus grande diversité des offres. Ainsi les entreprises locales recrutent une grande part de leurs salariés dans les agglomérations voisines, notamment situées dans l'Aisne.</p> <p>Cette inadéquation entre l'offre et la demande pourrait être résorbée si les entreprises pouvaient trouver des actifs formés localement et/ou envoyer leurs salariés en formation à proximité.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement du pôle gare et grâce à l'étude urbaine réalisée conjointement entre la ville de Crépy-en-Valois et la CCPV, il est envisagé de procéder à l'acquisition, la démolition, l'éventuelle dépollution et l'aménagement d'un terrain en vue de le rendre disponible pour la réalisation d'une opération de construction d'un bâtiment à usage de formation professionnelle.</p> <p>Ce bâtiment sera exemplaire d'un point de vue environnemental car il s'inscrira dans le quartier durable de la gare.</p>

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Créer des compétences localement en répondant aux demandes, aux spécificités et aux besoins des entreprises du territoire intercommunal en recherche de salariés formés. Cela permettra également aux actifs du territoire d'éviter de se rendre dans des centres de formations éloignés.</p>																																		
Partenaires	Région Hauts-de-France : financement.																																		
Coût prévisionnel	1 500 000 € HT																																		
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1 500 000</td> <td>100</td> <td>Région Hauts de France</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>EPFLO</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>450 000</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 500 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>1 500 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>					Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%		1 500 000	100	Région Hauts de France						EPFLO						CCPV	450 000	30	Total	1 500 000	100		1 500 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																														
	1 500 000	100	Région Hauts de France																																
			EPFLO																																
			CCPV	450 000	30																														
Total	1 500 000	100		1 500 000	100																														
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2024 Date de réalisation du projet : 2026 Date prévisionnelle de fin d'opération :																																		
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de certification environnementale du bâtiment. Capacité d'accueil annuelle du centre de formation.																																		

FICHE ACTION N°30 : MISE EN PLACE D'UN VAN NUMERIQUE ITINERANT DU VALOIS

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Services numériques
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	Communauté de Communes du Pays de Valois
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>Le territoire intercommunal composé de 62 communes pour un peu moins de 57 000 habitants présente les caractéristiques socio-économiques d'un territoire rural français moyen, malgré son positionnement aux portes de Paris. En effet, une frange de la population est vieillissante et dotée de faibles ressources, dont l'éloignement géographique en l'absence de transports publics, empêche d'accéder aux services dispensés dans certaines communes urbaines. L'idée est donc ici de résoudre les problèmes de mobilité et d'apporter des services au plus proche de cette population.</p> <p>L'accès au numérique, est, sur le Valois, comme sur l'ensemble du territoire nationale, un sujet de fracture entre les populations. L'accélération des innovations en la matière a transformé l'usage des services publiques et la dématérialisation est encouragée pour accélérer et sécuriser les procédures. Or, l'ensemble des usagers n'a pas la même facilité d'approche sur ces sujets et l'isolement de certaines personnes aggrave la situation.</p> <p>Description du projet :</p> <p>La CCPV souhaite mettre en place un dispositif ambulant type van aménagé et équipé de plusieurs postes informatiques connectés au réseau 4G local, ou sur le réseau de la commune accueillante. En réalisant des permanences sur des communes géographiquement ciblées, accessibles à moins de 10 minutes de voiture, ce dispositif encouragera la « dé-mobilité » des habitants et concourra à l'objectif de diminution des émissions de GES sur le territoire.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la dimension éducative de l'outil, dans un objectif d'autonomie de chacun et de réduction de la fracture numérique.</p> <p>L'inclusion numérique est ici vue comme un facteur de bien vivre en société.</p> <p>Il convient préalablement de définir le public prioritaire visé, de prévoir les plannings de fréquentation des usagers accueillis.</p> <p>Ce déploiement doit s'effectuer dans le cadre des 4000 conseillers numériques de l'Etat. La CCPV a donc déposé sa candidature pour obtenir un conseiller sur son territoire. Les coûts de</p>

	<p>personnels seront donc pris en charge par l'Etat. Les investissements restent donc à réaliser une fois que le conseiller sera recruté.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Cette offre nouvelle de services doit permettre de réduire la fracture numérique du territoire.</p>																																										
Partenaires	Etat, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Région Hauts-de-France : financement.																																										
Coût prévisionnel	52 000 € HT																																										
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Investissement matériel (véhicule et matériel informatique)</td> <td>20 000</td> <td></td> <td>FNADT</td> <td>3 900</td> <td>7,5</td> </tr> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>32 000</td> <td></td> <td>Région Hauts-de-France</td> <td>6 900</td> <td>13,27</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>FCTVA</td> <td>3 800</td> <td>7,31</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>ANCT</td> <td>25 000</td> <td>48,07</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>12 400</td> <td>23,85</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>52 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>52 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Investissement matériel (véhicule et matériel informatique)	20 000		FNADT	3 900	7,5	Fonctionnement	32 000		Région Hauts-de-France	6 900	13,27				FCTVA	3 800	7,31				ANCT	25 000	48,07				CCPV	12 400	23,85	Total	52 000	100		52 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																						
Investissement matériel (véhicule et matériel informatique)	20 000		FNADT	3 900	7,5																																						
Fonctionnement	32 000		Région Hauts-de-France	6 900	13,27																																						
			FCTVA	3 800	7,31																																						
			ANCT	25 000	48,07																																						
			CCPV	12 400	23,85																																						
Total	52 000	100		52 000	100																																						
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2021</p> <p>Date de réalisation du projet : 2021-2023</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2023</p>																																										
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de communes accueillantes.</p> <p>Nombre de personnes accompagnées.</p>																																										

FICHE PROJET N°31 : CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL DANS LE QUARTIER GARE DE CREPY-EN-VALOIS

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Culture
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois/Commune de Crépy-en-Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois est dotée de compétences en matière d'actions culturelles et notamment la diffusion (concerts, spectacles) et l'éducation culturelle, via Danse et Musique en Valois.</p> <p>Toutefois, le territoire connaît un déficit en bâtiments d'accueil de structures culturelles mais aussi permettant l'organisation d'événements culturels de niveau intercommunal et départemental.</p> <p>Les habitants du territoire exercent donc leur pratique dans des lieux exiguës, non accessibles et non adaptés aux pratiques actuelles, ce qui entraîne un éloignement vers d'autres territoires ou l'absence de pratique.</p> <p>Concernant l'offre de diffusion, l'organisation d'événement s'avère complexe, puisqu'ils sont organisés dans des lieux éphémères (gymnases, salles des fêtes), qui ne sont pas toujours adaptés aux concerts et qui imposent beaucoup de manutention, de déplacements et de surcoûts.</p> <p>Il est donc nécessaire de regrouper l'ensemble des activités liées à l'activité culturelle de la CCPV présents sur Crépy-en-Valois, avec celles de la Ville de Crépy-en-Valois, en un seul lieu emblématique.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Dans le cadre du projet urbain autour de la gare de Crépy-en-Valois, il est prévu la construction d'un ensemble culturel à vocation intercommunale d'environ 3500m² mutualisé avec la Commune de Crépy-en-Valois.</p>

	<p>Une telle structure étant inexistante au Sud-Est de l'Oise, son objectif est de rayonner sur cet espace territorial afin d'y accueillir un large public autour d'événements culturels, associatifs, ainsi que de permettre l'usage privé pour des conférences, séminaires, etc.</p> <p>Il permettra également aux usagers du territoire de pratiquer leurs activités artistiques amateurs, de danse et de musique par la création de salles adaptées à celles-ci. La co-construction avec les utilisateurs sera un gage de réussite de l'équipement.</p> <p>Cet outil de développement local permettra donc au territoire de se doter d'un outil multifonctionnel et mutualisé afin d'être utilisé quotidiennement.</p> <p>Ce bâtiment, s'inscrivant dans un quartier durable, devra être à minima de construction passive, construit avec des matériaux biosourcés ou à l'impact environnemental le plus limité possible. Les préoccupations liées à la gestion thermique étant essentielles pour un bâtiment de ce type (salle de danse et salle de concert notamment, nécessitant une climatisation), une attention toute particulière sera apportée à ces questions afin que l'impact environnemental soit le plus faible possible.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Offrir un service public culturel de qualité à la population du Sud-Est de l'Oise. Tendre vers une diminution de l'usage de la voiture en centralisant les équipements culturels au sein d'un pôle à rayonnement intercommunal.</p>																																										
Partenaires	Commission Européenne, Etat, DRAC, Région Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise : financement.																																										
Coût prévisionnel	7 000 000 € HT																																										
Plan de financement	<table border="1" data-bbox="411 1066 1492 1400"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSES € HT</th> <th>%</th> <th colspan="2">RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>7 000 000</td> <td></td> <td>Etat</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Région</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CD60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Commune de Crépy-en-Valois</td> <td>1 050 000</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>1 050 000</td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7 000 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>7 000 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%	Travaux	7 000 000		Etat						Région						CD60						Commune de Crépy-en-Valois	1 050 000	15				CCPV	1 050 000	15	Total	7 000 000	100		7 000 000	100
Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%																																						
Travaux	7 000 000		Etat																																								
			Région																																								
			CD60																																								
			Commune de Crépy-en-Valois	1 050 000	15																																						
			CCPV	1 050 000	15																																						
Total	7 000 000	100		7 000 000	100																																						
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2025 Date de réalisation du projet : 2026 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2027																																										
Indicateurs d'évaluation proposés	Niveau de performance environnementale du bâtiment. Nombre d'événements culturels par an. Taux d'occupation du site.																																										

FICHE ACTION N°32 : CREATION D'UN PARC ET PARCOURS DE SCULPTURES CONTEMPORAINES MONUMENTALES, D'ARCHITECTURE ET DE GRAFFS EN PLEIN AIR

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Tourisme
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays de Valois est un territoire idéalement situé à proximité de grands pôles d'attractivité touristique : Eurodisney au sud - Compiègne au Nord - Senlis, Chantilly, l'Abbaye de Fontaine-Chaalis, Parc Astérix à l'Ouest - Villers-Cotterêts, Soissons et Château-Thierry à l'Est.</p> <p>Sur le territoire sont également présents des centres d'intérêt touristiques importants : Mer de Sable et Parc Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville - Château de Versigny - Vallée de l'Automne et ses 25 clochers - Donjon de Vez - Abbayes de Morienvall et du Lieu Restauré - Centre historique de Crépy-en-Valois - Voie verte de 18 km - site gallo-romain de Champlieu, etc...</p> <p>La communauté de communes a fléché le développement d'une offre touristique d'un nouveau type, comme un des axes majeurs du projet de territoire à venir pour la période 2020 - 2032.</p> <p>Le slow tourisme s'ancre dans le développement du tourisme durable, des offres d'évasion touristique locale, des micro-aventures, de la découverte de la nature de proximité, ensemble de démarches visant les résidents des grandes métropoles, notamment de la Région francilienne voisine, mais aussi le tourisme international en demande de produits nouveaux, ancrés dans des modèles vertueux découlant des accords de Paris sur le climat.</p>

Description du projet :

Le projet de la communauté de communes est de créer un point d'accroche touristique fort sur le territoire pour que les visiteurs choisissent de séjourner sur ce dernier et bénéficient ainsi de la position centrale du Valois pour visiter les autres sites touristiques majeurs situés autour du territoire.

Le projet que souhaite développer la CCPV est un parc itinérant de sculptures monumentales, de graffs et d'architecture en plein air, sur des modèles existants au Japon, aux Etats-Unis, au Brésil ou en Nouvelle Zélande mais assez peu présents en Europe qui est en retard dans ce domaine. Cette initiative permet de participer à combler ce retard en matière de présentation novatrice de l'Art Contemporain.

Le concept consiste à utiliser les richesses patrimoniales et naturelles du territoire pour les mettre en valeur soit par des œuvres de grands artistes de renommée internationale, soit par des interventions directes de ces artistes sur le patrimoine ou la nature. Cette utilisation in situ de la nature (la pierre pour les bâtiments, le végétal pour les paysages naturels), comme support d'œuvre, permettra également de développer le projet à travers une vision éducative à l'environnement et à l'écologique. La sensibilisation du visiteur à ces enjeux majeurs du XXIème siècle sera un axe de travail pour les artistes et les promoteurs du projet.

Le premier site retenu sur le territoire pour démarrer le projet est le site de la Vallée de l'Automne autour des communes de Bonneuil-en-Valois et de Vez car disposant d'un site naturel exceptionnel (site Natura 2000), de richesses patrimoniales d'intérêt national (donjon de Vez - abbayes de Morienval et du Lieu Restauré) et situé à proximité de Villers-Cotterêts et de son château.

Progressivement, l'ensemble du territoire participera à cette initiative. Ambitueuse revitalisation à très forte ambition internationale, à la frontière entre tourisme, économie, culture et environnement. Il s'agira d'allier art contemporain et richesse patrimoniale sur des espaces naturels préservés, pour créer une dynamique de création d'activités économiques et de protection de la nature et du patrimoine bâti en milieu péri-urbain et rural.

Cela se traduira physiquement, par l'implantation d'œuvres prêtées, acquises ou réalisées en fonction du site, sur 3 « hubs » principaux puis, vers un déploiement progressif sur une dizaine d'années pour mailler l'ensemble du territoire. Maillage favorisant la création d'une itinérance douce à l'échelle de la CCPV, par des moyens de déplacement à faible émission carbone, voir totalement décarbonée (vélo, piéton). L'utilisation de patrimoine bâti et aménagé existant (château, patrimoine historique, silos à grain, châteaux d'eau, corps de fermes, friches industrielles, voie verte, etc.) transformé par des artistes de réputation internationale en lieux artistiques ou utilisé en support d'expression artistique, permettra de redynamiser nos richesses oubliées. La mise en valeur de la richesse naturelle et de la biodiversité locale, par l'implantation d'œuvres, permettra de sensibiliser les visiteurs à l'environnement et aux enjeux de sa préservation. Par ailleurs, une place prépondérante sera dédiée au Land Art et à la collaboration avec les agriculteurs locaux pour « sculpter » leurs champs avec des artistes de réputation mondiale.

Les parcs d'activités et les installations industrielles de production d'ENR seront aussi concernés par cette initiative qui imposera, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPV, des cahiers des charges artistiques, créant ainsi de nouveaux types de parcs d'activités vertueux, tant sur le plan de la transition énergétique que de l'intégration dans le paysage.

Cette opération, d'ambition internationale, permettra aussi aux habitants du territoire de redécouvrir celui-ci avec un regard différent et d'être sensibilisé, en tant que de besoins, à sa richesse. A noter que cette approche locale aura également une vision sociale car une

	<p>part importante des œuvres seront gratuitement accessibles, ce qui favorisera l'accès à la culture du plus grand nombre.</p> <p>Liste des tâches non exhaustive en années 1 à 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarcher les acteurs décisionnaires, publics et privés, en France et à l'International ; • Démarcher des investisseurs et des opérateurs, publics et privés ; • Démarcher et contracter les propriétaires fonciers, publics et privés ; • Démarcher des mécènes privés et mobiliser la société civile ; • Collaborer étroitement avec le développement des mobilités sur le territoire ; • Collaborer étroitement avec l'ensemble des acteurs touristiques et culturels existants. • Assurer la direction artistique du parcours œuvres + sites (ex : trouver les œuvres, trouver les artistes, organiser les appels à projets, nouer des partenariats avec des institutions culturelles, etc). • Assurer les opérations et les tâches administratives propres à l'ensemble de ces missions. <p>Une équipe projet sera constituée au sein d'une entité juridique de type SPL ou SEM.</p> <p>Le budget prévisionnel de cette entité est de 700 000 euros / an pendant 5 ans soit un budget total de 3,5M€.</p> <p>Par ailleurs, un fonds de dotation pour rechercher des financements privés, sera créé pour financer les œuvres.</p> <p>Un accord cadre sera proposé aux participants fonciers et/ou patrimoniaux.</p> <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Aide au développement d'une offre de tourisme durable et inscription dans une tendance de slow tourisme.</p> <p>Dynamiser le territoire du Pays de Valois d'un point de vue touristique et économique.</p> <p>L'opération va créer un point d'accroche touristique fort sur le territoire, ce qui engendrera des retombées économiques importantes sur l'ensemble des communes, notamment rurales, du territoire, par le développement du commerce de proximité et de l'offre hôtelière et d'hébergement de meublés de tourisme, en plus des emplois directs créés par le projet. Sur 5 ans, à 30€ par visiteurs, sur une estimation basse de 150 000 visiteurs par an, les retombées économiques sont estimées à 4,5 Millions d'euros/an, soit 22,5 Millions d'euros sur 5 ans.</p> <p>Pour porter cette initiative dont le territoire attend qu'elle génère à maturité jusqu'à 500 000 visiteurs /an et les recettes correspondantes suivant un plan d'affaire déjà largement ébauché, permettant l'indépendance financière de ce projet, il est nécessaire de former dans un premier temps un fonds d'amorçage pour les 5 premières années d'opération.</p>
Partenaires	<p>Etat, Région Hauts-de-France, ADEME, Conseil Départemental de l'Oise sur l'aspect financier de l'opération.</p> <p>Office intercommunal du tourisme, Comité départemental et régional du tourisme pour la promotion du projet.</p>
Coût prévisionnel	3 500 000 € HT

Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
	Création d'un parc et parcours de sculptures contemporaines monumentales, d'architecture et de graffs en plein air	3 500 000	100	CCPV	100 000/ an soit 500 000/ 5 ans	
	Fonds d'amorçage sur 5 ans					
				Conseil Départemen tal de l'Oise	200 000€/an soit 1 000 000/ 5 ans	
				Région	350 000/an soit 1 750 000/ 5 ans	
				Etat	150 000/ an soit 750 000/ 5ans	
	Total	3 500 000	100		3 500 000	100
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : 2021 Date de réalisation du projet : 2023 Date prévisionnelle de fin d'opération :					
Indicateurs d'évaluation proposés	Organisation de la première biennale. Nombre d'œuvres réalisées par année. Nombre de visites annuelles.					

FICHE ACTION N°33 : RENFORCER L'OFFRE D'ACTIVITES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE PAR LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE EN TOURISME D'ITINERANCE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Tourisme
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays du Valois a pour ambition de développer l'itinérance touristique sur son territoire. En effet, les paysages de ce vaste territoire (614km²), où se succèdent plateaux et vallées, sont propices aux balades bucoliques. Ainsi, le territoire offre un cadre agréable, ressourçant et favorable à la mise en œuvre de randonnées accessibles à tous, tant aux sportifs qu'aux familles.</p> <p>A terme, l'objectif consiste à faire du Pays de Valois une destination d'itinérance multimodale, de mobilité douce et de cyclotourisme.</p> <p>Description du projet :</p> <p>Afin de structurer son offre en itinérance touristique, la Communauté de Communes du Pays de Valois souhaite valoriser son offre touristique « verte » en se positionnant comme une station valorisant les sports de nature, le tourisme d'itinérance et la micro-aventure. L'objectif consiste en la valorisation d'une expérience de proximité, aux portes du bassin parisien, offrant les sensations d'une grande aventure : développement de produits de séjours de courte durée (conciliable avec sa vie professionnelle, le temps d'un week-end), simple à structurer et respectueuse de l'environnement.</p> <p>Ainsi, la structuration de cette destination d'itinérance et de micro-aventure repose sur plusieurs axes qui se déploieront sur les 5 années du CRTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un maillage supra-territorial d'itinérance à vélo (maillage de jalonnement cyclable) complémentaire de la Trans'Oise/Euro Vélo Route n°3 (Compiègne-Senlis-

	<p>Ermenonville), qui s'articulerait entre les communes de : Crépy-en-Valois et Compiègne via Pierrefonds / Crépy-en-Valois et Senlis / Crépy-en-Valois et Villers-Cotterêts / Crépy-en-Valois et la Ferté-France via la Voie Verte du Valois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le balisage et la promotion d'une offre de randonnée cyclotouriste : création de dix circuits et d'un espace de randonnées spécifiques à la clientèle pratiquant l'itinérance à vélo et desservant les lieux et les objets touristiques du Pays de Valois. - L'acquisition d'une flotte de Vélos à Assistance Electrique qui sera proposée à la location aux visiteurs par l'Office de Tourisme intercommunal. - La proposition de parcours équestres complémentaires à la randonnée de la voie verte. En effet, l'équitation fait partie intégrante de l'identité du Pays de Valois avec douze centres équestres recensés sur le territoire. Dans ce contexte, il convient d'établir une offre en randonnées propres à cette discipline en intégrant au maillage à la fois les centres équestres du territoire et la voie verte du Valois. - Le balisage et la promotion d'une offre en parcours de trail pour les adeptes de la course à pied. En effet, l'objectif serait de faire découvrir le territoire en valorisant les meilleurs lieux de course à pied adaptés à chaque pratique. Ponctués d'espaces naturels diversifiés, de terrains vallonnés et de sentiers forestiers, le Pays du Valois dispose de lieux incontournables pour les entraînements de chacun. - L'acquisition d'une flotte de canoës, de pagaies, de gilets de sauvetage et d'une remorque afin de proposer des sorties encadrées sur rendez-vous, organisées par l'Office de Tourisme lors de la période estivale, sur l'Ourcq et son canal. - L'installation d'écolodges sur les nœuds touristiques et les sites clés de la Communauté de Communes du Pays de Valois. Ces cabanes à destination des voyageurs itinérants à pied ou à vélo leur permettront de réaliser une ou plusieurs étapes au cours de leur trajet. Installés dans la Vallée de l'Automne, de l'Ourcq ou à proximité de la voie verte, ces gîtes offriront l'occasion de vivre une expérience de vacances écologiques, tendance et en adéquation avec les besoins des adeptes de grandes randonnées. <p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Les aménagements et équipements touristiques de la Communauté de Communes du Pays de Valois ont pour objectif de rendre le territoire plus attractif pour les touristes mais aussi la population locale. Ces propositions d'aménagements constitueront autant de leviers de croissance et d'emploi, notamment pour les hébergeurs et les restaurateurs de la communauté de communes.</p> <p>Les labélisations « accueil vélo » et « Site VTT FFC » contribueront à augmenter la notoriété du territoire.</p> <p>Objectifs chiffrés :</p> <p>Nombre de visiteurs sur le territoire de la CCPV. Nombre de nuitées. Nombre de locations de vélo réalisées par an.</p>
Partenaires	USC Cyclisme de Crépy-en-Valois, Communauté de Communes de Retz-en-Valois, Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, Fédération Française de Cyclisme, Comité Régional du Tourisme et des Congrès, Région Hauts-de-France, Parc Naturel Régional Oise Pays de France, Etat.
Coût prévisionnel	120 000 € HT

Plan de financement	Postes de dépenses	DEPENSES € HT	%	RECETTES € HT		%
	Achat de 15 Vélos à Assistance électrique	10 000	8.33	Région HDF Soutien au tourisme du "mieux-être" (nature / bien-être / itinérance)	36 000	30
Balisage site VTT-FFC 1500 Balises polypro Jaune	3 000	2.50	GAL Parc Naturel Régional Oise - Pays de France Action N°2 Développer les itinéraires et activités de découverte 9,7 % des dépenses de balisages correspondant aux 6/62 communes	3 201	2,67	
Balisage randonnées équestres	3 000	2.50	GAL Parc Naturel Régional Oise - Pays de France Action N°3 Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural 70% d'investissement pour un écolodge sur une commune du PNR	16 800	14	
Balisage stations de trail	3 000	2.50	CCPV	63 999	53,33	
Création d'un maillage jalonement cyclable et mise en sécurité	14 000	11.68				
Achat de 10 canoës	10 000	8.33				
Une remorque 10 canoë	4 000	3.33				
20 gilets de sauvetage	400	0.33				
20 pagaies	600	0.5				
Installation de 3 écolodges	72 000	60				
Total	120 000 €	100		120 000	100	
Calendrier	Date prévisionnelle de début d'opération : Janvier 2022 Date de réalisation du projet : 2022-2025 Date prévisionnelle de fin d'opération : 2025					

Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs sur le territoire de la CCPV. Nombre de nuitées. Nombre de locations de vélos réalisées par an. Labellisation Accueil vélo. Labellisation Site VTT-FFC.
--------------------------------------	---

FICHE ACTION N°34 : CREATION D'UN OUTIL NUMERIQUE D'INFORMATION DE L'OFFRE LOCALE DE SANTE

CRTE DU PAYS DE VALOIS 2021-2026

Axe stratégique	Renforcer la cohésion sociale et territoriale
Thématique	Santé
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Valois
Maître d'œuvre	
Description de l'action	<p>Le contexte :</p> <p>La Communauté de Communes du Pays du Valois compte en juin 2021, 27 médecins généralistes, 12 d'entre eux exercent à Crépy-en-Valois, 5 à Nanteuil-le-Haudouin, 3 à Lagny-le-Sec et 2 au Plessis-Belleville et 5 autres sont localisés sur 6 communes différentes du tiers sud de l'intercommunalité et 1 à l'Est du territoire. La représentation géographique montre donc un déséquilibre en faveur de la proximité de l'Île-de-France, là où le poids de population est le plus fort.</p> <p>Il est à noter que la CCPV présente une offre de médecine généraliste en-deçà de l'offre nationale (-46%, données mises à jour le 16 avril 2021), ce qui place le territoire dans une situation de quasi désert médical.</p> <p>Il s'agit donc pour la CCPV d'encourager le développement d'initiatives locales en faveur du développement d'une offre de soins et de faciliter l'accès des habitants à celle-ci.</p> <p>Description du projet :</p> <p>La CCPV souhaite que ses habitants, actuels et futurs ainsi que les professionnels, puissent bénéficier d'un outil de recensement de l'offre médicale et paramédicale du territoire du Valois. Cette ambition se concrétisera par le déploiement d'un service numérique nouveau, établi dans un premier temps sur une plateforme SIG de la CCPV dédiée à la santé, puis en une application smartphone. L'objectif est d'y trouver un recensement exhaustif et à jour, de l'offre de soins sur une cartographie interactive.</p> <p>Le dispositif de recensement de l'offre médicale du Valois pourra être complété par l'offre médicale des territoires voisins (Régions de Compiègne, Senlis et Meaux). Il conviendra donc de mettre en œuvre une diffusion à grande échelle à destination de la population, mais aussi des professionnels et des services de proximité liés à la santé, aux structures médico-sociales, aux associations éducatives, sportives, etc...</p>

	<p>Objectifs opérationnels poursuivis :</p> <p>Permettre un meilleur accès aux services de santé de proximité du territoire, notamment ceux portés par les communes rurales de la CCPV dans le cadre de l'itinérance de l'offre de soins. Réduire les déplacements des habitants du territoire grâce à une meilleure connaissance de cette offre. Améliorer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle grâce au développement de services à la population.</p>																						
Partenaires	Commission Européenne, Etat, Agence Régionale de la Santé : financement.																						
Coût prévisionnel	15 000 € HT																						
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Postes de dépenses</th> <th>DEPENSE S € HT</th> <th>%</th> <th>RECETTES € HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développement d'une application santé</td> <td>15 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>CCPV</td> <td>10 000</td> <td>66,66</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>15 000</td> <td>100</td> <td></td> <td>15 000</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Postes de dépenses	DEPENSE S € HT	%	RECETTES € HT	%	Développement d'une application santé	15 000	100						CCPV	10 000	66,66	Total	15 000	100		15 000	100
Postes de dépenses	DEPENSE S € HT	%	RECETTES € HT	%																			
Développement d'une application santé	15 000	100																					
			CCPV	10 000	66,66																		
Total	15 000	100		15 000	100																		
Calendrier	<p>Date prévisionnelle de début d'opération : 2022</p> <p>Date de réalisation du projet : 2022</p> <p>Date prévisionnelle de fin d'opération : 2022</p>																						
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs de l'application.																						